



Université
de Lomé

CENTRE D'EXCELLENCE
REGIONAL POUR LA MAITRISE
DE L'ELECTRICITE (CERME)



Travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME (phase 1)

RAPPORT D'ÉVALUATION DES OFFRES ET RECOMMANDATION D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

| | | |
|-----|---|--|
| 1.1 | Nom du Bénéficiaire du don | État Togolais |
| 1.2 | Identification de l'Autorité contractante | Université de Lomé (UL) |
| 1.3 | Nom du projet | Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) |
| 1.4 | Numéros du prêt | Crédit IDA 6512-TG et Don IDA 536 |
| 1.5 | Montant du financement | 6000 000 Dollars US |
| 1.6 | Numéro (d'identification) du dossier d'appel d'offres | N° : 01T/2023/UL/PRMP-CERME/IDA |
| 1.7 | Description du marché | Travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME (phase 1) |

Handwritten signature and initials in blue ink.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| ACRONYMES | 3 |
| 0 GENERALITES | 3 |
| 0-1 Identification du marché | 6 |
| 0-2 Composition de la sous-commission d'évaluation. | 7 |
| 0-3 Les Préalables : | 7 |
| 0-3-1 Procédures d'évaluation | 8 |
| 0-3-2 Remise des offres et ouverture des plis | 8 |
| I EVALUATION DES OFFRES | 9 |
| 1-1 Rappel de la Procédure d'analyse des offres | 9 |
| 1-1-1 Examen préliminaire des offres | 9 |
| 1-1-2 Examen détaillé de l'offre | 10 |
| 1-1-3 Proposition d'attribution (Vérification a posteriori de la qualification) | 10 |
| 1-2 Évaluation proprement dite des offres | 11 |
| 1.2.1 Examen des pièces administratives | 11 |
| 1.2.2 Examen préliminaire et détaillé des offres | 11 |

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

ACRONYMES

| | | |
|-------|---|--|
| AON | : | Appel d'offres national |
| BCEAO | : | Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest |
| BM | : | Banque Mondiale |
| CGMaP | : | Cellule de gestion des marchés publics |
| CERME | : | Centre d'excellence régional pour la maîtrise de l'électricité |
| COD | : | Coordination |
| DACN | : | Dossier d'appel à la concurrence nationale |
| DAON | : | Dossier d'appel d'offres national |
| DAO | : | Dossier d'appel d'offres |
| DNCCP | : | Direction nationale de contrôle de la commande publique |
| DPAO | : | Données particulières de l'appel d'offres |
| DPAON | : | Données particulières de l'appel d'offres national |
| HT | : | Hors Taxes |
| IS | : | Instructions aux soumissionnaires |
| MESR | : | Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche |
| PRMP | : | Personne responsable des marchés publics |
| TTC | : | Toutes Taxes Comprises |
| UL | : | Université de Lomé |

X *f* *9* *05* *m*
Fe

0 GENERALITES

Dans le cadre du Projet des Centres d'Excellence de l'enseignement supérieur de l'Afrique pour un impact sur le développement (CEA-Impact), initié par la Banque mondiale pour améliorer la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement postuniversitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre y compris Djibouti, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement (Crédit IDA 6512-TG et Don IDA 536) pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) de l'Université de Lomé.

Une partie de ce financement sera utilisée pour effectuer des paiements au titre du Marché lié aux «**Travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME (phase 1)**» en un (01) lot unique.

Suite à la validation du Dossier d'appel d'offres national (DAON) N° 01T/2023/UL-CERME/IDA du 27 mars 2023 par la DNCCP, l'avis d'appel inhérent a été publié dans Togo-presse N°11510, 11517 et 11520 en dates respectivement des 27 mars, 05 et 11 avril 2023 pour inviter les candidats à soumettre leurs offres aux fins des prestations dédiées.

Une réunion préparatoire des offres, couplée de visites collectives du site, objet du marché, est survenue le mercredi, 06 avril 2023.

Douze (12) candidats ont acheté le dossier d'appel à la concurrence.

A la date et heure limites de dépôts des plis, le 26 avril 2023 à 10 h 00 minutes, onze (11) offres ont été enregistrées puis ouvertes à la même date à 10 h 30 minutes par une commission ad hoc d'ouverture et d'évaluation mise en place suivant note de service N° 009/UL/CP/PRMP/2023 en date du 20 avril 2023.

Après cette séance d'ouverture, la commission ad hoc s'est retrouvée du **02 au 07 mai 2023** à Kpalimé (Kloto) en vue de procéder à l'évaluation des offres ouvertes.

Au cours des opérations d'examen, la commission ad hoc a relevé que :

- le groupement GC CONTRACTOR/BEST BUILDING a fourni deux (02) documents qui dissimulent une intention de regroupement mais sans toutefois communiquer un accord de groupement ni une lettre d'intention de regroupement contrairement aux dispositions de la clause 4.1 des IS ;
- l'entreprise KALANKPA ARCHI - BTP a fourni des pièces administratives telles que l'attestation de régularité fiscale et l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation déjà expirées ;
- les prix unitaires proposés par l'entreprise INTERCONSTRUCT à certains postes paraissent non réalistes alors qu'elle a consenti un rabais de 22%. A titre d'illustration, aux postes (1) 2.2.1 « Béton de propreté de classe 15/20 », l'entreprise INTERCONSTRUCT a proposé un prix unitaire de quarante mille (40 000) FCFA, soit



trente et un mille deux cents (31 200) FCFA le m³ après le rabais de 22%. Aux postes béton armé (2.2.2 - 2.2.6) de la fondation, (3.1.1 à 3.1.7) du Rez-de-chaussée, (4.1.1 à 4.1.5) du premier étage (**Les 02 blocs centraux + aile droite**) et **5.1 de l'Edicule**, elle a proposé également un coût unitaire de cent mille (100 000) FCFA par m³ ; ce qui revient, après rabais, à soixante-dix-huit mille (78 000) FCFA par m³. Le même constat se dégage au niveau des postes liés à la dalle 3.1.8 de la fondation et 4.1.6 du premier étage pour ce qui concerne les « Dalles en corps creux de 15+5 », où elle propose un prix unitaire de vingt mille (20 000) FCFA, où le prix, après rabais, est arrêté à seize mille cinq cents (16 500) FCFA. Etant donné que ces travaux portent sur des corps d'état fondamentaux notamment le chaînage, les poteaux, les voiles, les poudres, la dalle et autres, les prix unitaires proposés par l'entreprise INTERCONSTRUCT semblent ne pas correspondre à une réalité économique.

- l'une des trois (03) attestations de bonne fin fournies par l'entreprise INTERCONSTRUCT pour justifier ses expériences spécifiques ou similaires requises à savoir « Construction de l'hôtel carré blanc à Assinie en Côte d'Ivoire » est établie en Anglais contrairement à la langue de soumission qui est le Français suivant la clause 10.1 des IS et des DPAON du DAC ;
- les deux (02) autres expériences au titre de la similarité relative aux « Travaux de construction de 26 villas de type F7 au profit de DUBAÏ INVEST AGENCY en Emirats-Arabe-unis » et « Travaux de construction de 1014 salles de classe dans le région du Nord pour le compte du Mouvement pour l'Education, la Santé et le Développement (MESAD) en Côte d'Ivoire » ne précisent pas le type de toiture ;
- l'entreprise INTERCONSTRUCT a confirmé qu'elle dispose des matériels exigés par le DAC suivant leur type et nombre et plus par endroit tout en les listant avec des références de leurs preuves matérielles. Cependant, sur les dix-sept (17) matériels exigés, elle n'a pas joint des preuves physiques de huit (08) matériels, soit environ 47% de déclarations non justifiées.

En vue de permettre à la commission ad hoc de boucler le processus d'évaluation, la PRMP-UL a demandé, d'une part suivant lettres N° 248 et 249/UL/PRMP/05-2023 du 10 mai 2023, des informations complémentaires, respectivement, au groupement GC CONTRACTOR/BEST BUILDING et à l'entreprise KALANKPA ARCHI - BTP, et d'autre part par lettre N° 250/UL/PRMP/05-2023 de la même date, des éclaircissements, sous-détails de prix et informations complémentaires à l'entreprise INTERCONSTRUCT.

Après l'enregistrement des informations complémentaires demandées en dates des 10 et 12 mai 2023, la commission ad hoc s'est, à nouveau, retrouvée les 15 et 18 mai 2023 pour la suite de l'évaluation.

A l'issue, le présent rapport résume les résultats des processus d'analyse des offres enregistrées, assortis d'une recommandation d'attribution.

Handwritten notes and signatures:
 12
 J
 D
 M
 F
 P

0-1 Identification du marché

Le tableau 1 ci-dessous fournit les données d'identification du marché.

Tableau 1 : Identification

| | | |
|------|--|---|
| 1.1 | Nom de l'Emprunteur | Le Gouvernement de la République Togolaise |
| 1.2 | Références du financement (IDA) | Crédit IDA 6512-TG et Don IDA 536 |
| 1.3 | Date d'entrée en vigueur du financement | 09 janvier 2020 |
| 1.4 | Date de clôture du financement: | |
| | a) initiale | 30 juin 2024 |
| | b) modifiée | Sans objet |
| 1.5 | Nom du projet | Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) |
| 1.6 | Acheteur (ou Employeur) | Université de Lomé / CERME |
| | a) nom | Directeur du CERME |
| | b) adresse | CERME, sise dans l'enceinte de l'Université de Lomé, Boulevard GNASSINGBE EYADEMA, BP : 15 15, Tél : (+228) 91 63 07 36 /91 75 32 45/90 54 62 58, Email : cerme_ul@univ-lome.tg / www.cerme-togo.org |
| 1.7 | Numéro (d'identification) du marché | DAO N° 01T/2023/UL-CERME/IDA du 27 mars 2023 |
| 1.8 | Description du marché | Travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME (phase 1) |
| 1.9 | Estimation du coût | US \$ 1 200 000 (un million deux cent mille) NB/1 US \$ =500 FCFA conformément à l'accord de financement. |
| 1.10 | Méthode de passation des marchés | AON <input checked="" type="checkbox"/> AOI <input type="checkbox"/> AOR <input type="checkbox"/> |
| 1.11 | Examen préalable | Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| 1.12 | Préférence en faveur du pays de l'Emprunteur | Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| 1.13 | Marché à prix forfaitaire | Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| 1.14 | Cofinancement, le cas échéant : | Non |
| | a) nom de l'organisme | _____ |
| | b) pourcentage financé par cet organisme | _____ |

Handwritten signatures and initials in blue ink.

0-2 Composition de la commission ad hoc d'évaluation.

La commission adhoc d'évaluation est composée de :

| N° Ord. | Nom & prénoms | Qualité |
|---------|--------------------------------------|--|
| 1 | M. DOTOU-SEGLA Ayawo Apélété | Membre de la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMaP) de l'Université de Lomé, <i>Président</i> |
| 2 | M. DJONGOU LARE Kanto Koiassi | SPM du CERME, <i>Rapporteur</i> |
| 3 | M. KOUTO Yaovi Agbéko | Ingénieur Génie civil à la Direction de planification et de la prospective (DPP) de l'Université de Lomé, <i>Membre</i> |
| 4 | M. SEBOU Igoma | Ingénieur Génie civil à l'Ecole Polytechnique de Lomé (EPL), <i>Membre</i> |
| 5 | M. SETEKPO Ayéwu Kodjo Mawuko | Technicien en Electricité à l'EPL, <i>Membre</i> |
| 6 | M. KPIAGOU Pamane | Chef Division Assainissement et Environnement (CDAE) à la Direction de la Gestion du Domaine Universitaire (DGDU), <i>Membre</i> |
| 7 | Mme MAMOUDOU Faouziat | Membre de la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMaP) de l'Université de Lomé, <i>Membre</i> |

La commission adhoc a bénéficié de l'appui des personnes ressources suivantes :

- **M. MANI Kongnine (MC)**, président du comité de suivi des études du CERME;
- **M. SAGNA Koffi (MC)**, Chef Service Sauvegardes environnementales et Sociales (CSSES) du CERME et ;
- **M. TAKUDA Bagazim**, le représentant du groupement SINGEXT CONSULTANCE/ETC-BTP/DIC-BTP/PYRAMIDE CONCEPT, le bureau d'études et contrôle (Conseil de l'AC).

0-3 Les Préalables :

0-3-1 Procédures d'évaluation

Tableau 2 : Procédure d'évaluation

| | | |
|---|--|---|
| 1 | Avis général de passation des marchés | Togo-presse N° 11491 du 28 février 2023 |
| | Dates de publication initiale/dernière mise à jour | Sans objet |
| 2 | Préqualification, le cas échéant | |
| | a) Nombre d'entreprises préqualifiées | Sans objet |
| | b) Date de l'avis de non-objection de la Banque | Sans objet |
| 3 | Avis spécifique de passation des marchés | |
| | a) Nom d'un journal de diffusion nationale | Togo Presse |
| | b) Dates de publication | N° 11510, 11517 et 11520 en dates respectivement des 27 mars, 05 et 11 avril 2023 et sur le site du CERME |
| | c) Nom d'une publication internationale | Sans objet |
| | d) Date de publication | Sans objet |
| | e) Nombre d'entreprises notifiées | Sans objet |
| 4 | Dossier type d'appel d'offres | |
| | a) Titre, date de publication | Dossier type d'appel d'offres pour la passation des marchés de travaux de la Banque mondiale |
| | b) Date de l'avis de non-objection de la DNCCP | 20 février 2023 |
| | c) Date de l'avis de non-objection | Banque Mondiale : NA |
| | d) Date de présentation aux candidats | Sans objet |
| 5 | Modifications aux dossiers, le cas échéant | Sans objet |
| | a) Indiquer les dates des différentes publications | |
| | b) Date(s) de l'avis de non-objection de la DNCCP | |
| 6 | Date de la réunion précédant la préparation des offres, le cas échéant | 06 avril 2023 à 09 h 00 GMT à l'Ecole Polytechnique de Lomé, sise dans l'enceinte de l'Université de Lomé |
| 7 | Date du procès-verbal de la réunion qui est envoyé aux candidats | 06 avril 2023 |

0-3-2 Remise des offres et ouverture des plis

Tableau 3 : Remise des offres et ouverture des plis

| | | |
|---|--|--|
| 1 | Date limite de remise des offres | |
| | a) Date et heure de dépôt initiales | 26 avril 2023 à 10 H 00 GMT |
| | b) Prorogations, le cas échéant | Néant |
| 2 | Ouverture des plis | |
| | Date, heure | 26 avril 2023 à 10 heures 30 minutes GMT |
| 3 | Nombre d'offres soumises | 11 offres |
| 4 | Période de validité des offres (jours ou semaines) | |
| | a) Prévue au départ | 120 jours |
| | b) Prorogations, le cas échéant | Néant |
| | c) Date/(s) de l'avis de non-objection, le cas échéant | Néant |

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom right of the page.

Le procès-verbal d'ouverture publique des plis se trouve *en annexe 3* du présent rapport d'évaluation.

I EVALUATION DES OFFRES

1-1 Rappel de la Procédure d'analyse des offres

- La procédure d'ouverture des offres est décrite dans la première partie (Procédure d'appel d'offres) du DAON au chapitre D (Remise des offres et ouverture des plis) de la section 1, Instructions aux soumissionnaires (IS) de l'article 21 à 25, complétées par les Données Particulières de l'Appel d'offres.
- La procédure d'évaluation des offres est décrite dans la section 1 / chapitre E des Instructions aux Soumissionnaires (IS), de l'article 26 à 43, complétées par les Données Particulières de l'Appel d'offres.
- L'article 44 du chapitre F des Instructions aux soumissionnaires détaille les critères d'attribution du marché.

L'évaluation s'est déroulée en trois étapes suivantes :

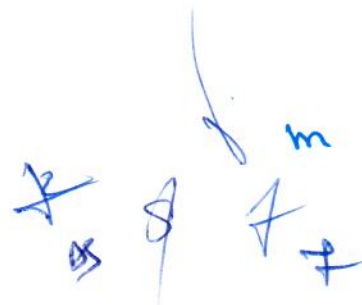
- Examen préliminaire des offres ;
- Examen détaillé des offres ;
- Proposition d'attribution des marchés.

1-1-1 Examen préliminaire des offres

L'examen préliminaire des offres (article 29 des IS du DAON) a comporté deux phases :

- La vérification de la présence et de la validité des pièces administratives qualificatives fournies dans l'offre (carte d'immatriculation fiscale, quitus fiscal, l'attestation de non faillite, le quitus social, l'attestation de l'ITLS, registre du commerce, la garantie de soumission) ;
- La vérification de l'éligibilité du soumissionnaire, l'exhaustivité notamment, le formulaire de soumission, le bordereau des prix unitaires, le cadre de devis quantitatif et estimatif, la confirmation écrite habilitant le signataire à engager le soumissionnaire et la garantie d'offre
- La conformité de l'offre pour l'essentiel a été jugée en comparant les propositions faites par le soumissionnaire à celles demandées dans le Dossier d'Appel d'Offres National (DAON). Ainsi, la non-conformité pour l'essentiel de l'offre est prononcée pour le cas où les insuffisances sont jugées substantielles par rapport aux exigences du DAON. Ces insuffisances sont jugées susceptibles d'affecter sensiblement les performances de l'entreprise et par ricochet, la qualité de la mise en œuvre et des ouvrages (infrastructures) à réaliser.

Les tableaux détaillés de l'examen des Pièces administratives, du personnel et matériel exigés sont joints *en annexes 1 (a, b et c)*.



1-1-2 Examen détaillé de l'offre

L'examen détaillé a porté sur les offres jugées conformes pour l'essentiel à la suite de l'examen préliminaire conformément aux dispositions de l'article 26 à 43 de la section I des IS. Cet examen détaillé a consisté en :

1. la vérification et en la correction des erreurs de calcul ;
2. le calcul des rabais conditionnels et inconditionnels (% et/ou montant) ;
3. La conversion de l'offre en une seule monnaie ;
4. L'évaluation de l'offre conformément à la clause 26 des IS qui comprend :
 - a) le mode d'évaluation, comme indiqué dans les DPAO, et le prix de l'offre indiqué ;
 - b) les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques ;
 - c) Les ajustements du prix imputables aux rabais offerts ;
 - d) les ajustements, comme indiqué dans les DPAO, résultant de l'utilisation des facteurs d'évaluation, des méthodes et critères sélectionnés parmi ceux indiqués à la Section III : Critères d'évaluation et de qualification [1. Marge de préférence nationale (clause 33.1 des IS), 2. Évaluation (clause 35 des IS) et 3. Qualification du soumissionnaire (clause 4.1 des IS)].
5. Les ajustements par rapport au calendrier de livraison : *Aucun ajustement n'est prévu dans le DAON par rapport au délai d'exécution des travaux qui est de 10 mois.*

1-1-3 Proposition d'attribution (Vérification a posteriori de la qualification)

Les conditions de qualification sont précisées par la clause 39 des IS, critères de qualification de la section III, critères d'évaluation et de qualification et indiquent les critères auxquels doit satisfaire le Soumissionnaire s'il est retenu pour l'attribution provisoire du marché. Elles comprennent :

- a) L'Éligibilité du soumissionnaire ;
- b) Les antécédents de défaut d'exécution de marché ;
- c) La situation et Performance Financières ;
- d) Les expériences du soumissionnaire ;
- e) La capacité technique du Soumissionnaire à mobiliser les équipements et le personnel clés pour l'exécution du Marché

À cet effet, le soumissionnaire doit :

- i) *Soumettre des bilans vérifiés pour les trois (03) dernières années suivantes : 2019, 2020 et 2021 démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme;*
- ii) *avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 0,5 fois le montant de l'offre financière.*
NB/Les sociétés nouvellement créées qui sont dans l'impossibilité de fournir les états financiers des trois (03) dernières années (2019, 2020 et 2021) exigés sont autorisées à prouver leur capacité économique et financière par tout autre document substitutif distinct de l'attestation de capacité financière;
- iii) *justifier de facilités de crédit bancaire ou d'avoir liquide correspondant à au moins zéro virgule cinq (0,5) fois le montant de son offre proposée au titre du présent marché;*

- iv) justifier d'une expérience de marchés de construction à titre d'entrepreneur, de sous-traitant **au cours des dix (10) dernières années** qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures ;
- v) participer à titre d'entrepreneur, ou de sous-traitant dans **au moins trois (03) marchés au cours des dix (10) dernières années** avec une valeur minimum de 50 % du marché, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V du présent DAO: Pour les marchés référenciés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe 3.2 a) ci-dessus, une expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes :
- construction de bâtiment de type rez-de-chaussée (RDC) avec une dalle en corps creux;
 - utilisation de matériaux locaux dans la construction de bâtiments ;
 - Menuiserie aluminium, ferronnerie et bois.

1-2 Évaluation proprement dite des offres

L'évaluation des offres s'est faite à la suite de l'examen préliminaire porté sur l'analyse de la validité et de la recevabilité des pièces administratives exigées dans le DAON à la section II : Données particulières de l'appel à la concurrence **IS 11.1**.

1.2.1 Examen des pièces administratives

Une vérification a été faite sur toutes les offres afin de s'assurer de la présence et de la recevabilité des pièces administratives exigées dans le dossier d'appel à la concurrence. Les pièces vérifiées sont celles exigées dans le DAON à la section II : Données particulières aux IS 11.1.

À l'issue de cette étape, il ressort que huit (08) offres ont été jugées recevables. Le tableau n°5 en annexe (1a) fournit les résultats de l'examen des pièces administratives.

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

1.2.2 Examen préliminaire et détaillé des offres

1-2-2-1-1 Ouverture publique des offres

Tableau 4: Prix des offres (lus publiquement)

| Identification du soumissionnaire | | | Prix de l'offre (lu publiquement) | | | | f) Commentaires |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---------|-----------------------------------|--------------------|-----|--------------|-----------------|
| a) Nom | b) Ville ou province | c) Pays | d) Monnaie(s) | e) Montant(s) ou % | | | |
| N° | | | | HT | TTC | | |
| 1 | PAGIPRO | LOME | TOGO | FCFA | - | 902 727 119 | 3% sur TTC |
| 2 | ECI SARL | LOME | TOGO | FCFA | - | 826 171 778 | NEANT |
| 3 | IBMA SA | LOME | TOGO | FCFA | - | 1 120 601004 | NEANT |
| 4 | INTER CONSTRUCT | ABIDJAN | COTE D'IVOIRE | FCFA | - | 683 069 249 | 22% |
| 5 | Gpt GC CONTRACTOR & BEST BUILDING | LOME | TOGO | FCFA | - | 723 363 724 | 7% SUR HT |
| 6 | KALANKPA ARCHL. BTP | LOME | TOGO | FCFA | - | 615 149 660 | 9% SUR HT |
| 7 | Gpt IBM & TSP | LOME | TOGO | FCFA | - | 671 407 592 | 10% SUR HT |
| 8 | Gpt AG SERVICES & NAD BTP | LOME | TOGO | FCFA | - | 614 233 125 | 9% SUR HT/HD |
| 9 | Gpt ELCO BTP & ECAT SARL | LOME | TOGO | FCFA | - | 498 331 064 | NEANT |
| 10 | Gpt GC AFRIQUE & EMK | LOME | TOGO | FCFA | - | 874 760 981 | 7% |
| 11 | KAMLIN | LOME | TOGO | FCFA | - | 621 179 425 | 5% SUR HT |

Les onze (11) offres ont été soumises à l'examen préliminaire.

1-2-2-1-2 Examen préliminaire des offres

Tableau 5 : Examen préliminaire

| N° | a) Soumissionnaire | b) Vérification | c) Critères de provenance | d) Garantie de l'offre (6 000 000 FCFA) | e) Exhaustivité de l'offre | f) Conformité pour l'essentiel | g) Acceptation pour examen détaillé |
|----|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------|---|----------------------------------|---|---|
| 1 | PAGIPRO | OUI | | OUI | OUI | OUI | OUI |
| 2 | LE GROUPEMENT ELCO BTP & ECAT SARL | NON ¹ | | OUI | NON | NON | NON |
| 3 | IBMA SA | OUI | | OUI | OUI | OUI | OUI |
| 4 | INTER CONSTRUCT | NON ² | | OUI | NON ³ | NON ⁴ | NON ⁵ |
| 5 | Gpt GC CONTRACTOR & BEST BUILDING | OUI | | OUI | OUI | OUI | OUI |
| 6 | KALANKPA ARCHI. BTP | OUI | | OUI | OUI | OUI | OUI |
| 7 | Gpt IBM & TST | OUI | | OUI | OUI | OUI | OUI |
| 8 | Gpt AG SERVICES & NAD BTP | OUI | | OUI | OUI | OUI | OUI |
| 9 | Gpt ELCO BTP & ECAT SARL | NON ⁶ | | OUI | NON | NON | NON ⁷ |
| 10 | Gpt GC AFRIQUE & EMK | OUI | | OUI | OUI | OUI | OUI |

¹ Le groupement ELCO BTP & ECAT SARL pour, d'une part avoir proposé une méthodologie non exhaustive et un planning d'exécution non exhaustif et incohérent et d'autre part n'avoir pas respecté le critère lié aux états financiers (spécification 70% : ELCO l'un des membres du groupement ne satisfait pas à cette condition).

- ² L'entreprise INTERCONSTRUCT : pour insuffisance de preuves et d'éléments convaincants pour justifier la proposition de prix à certains postes, assortis d'un rabais de 22%, pour contradiction par endroit, doute des justificatifs présentés au titre de ses expériences similaires et risque de compromission de l'exécution selon les règles de l'art des travaux si ce marché en venait être conclu avec ce dernier.

³ Offre non exhaustive

⁴ Offre non conforme

⁵ Offre non recevable

⁶ Le Gpt ELCO BTP & ECAT SARL :

Méthodologie non exhaustive et incohérente+ Non-respect du critère lié aux états financiers (spécification 70% : ELCO l'un des membres du groupement ne satisfait pas à cette condition)

⁷ Offre non exhaustive

| | | | | | | | |
|----|---------|------------------|--|-----|------------------|-------------------|-------------------|
| 11 | KAMLINÉ | NON ⁸ | | OUI | NON ⁹ | NON ¹⁰ | NON ¹¹ |
|----|---------|------------------|--|-----|------------------|-------------------|-------------------|

Il ressort du tableau 5 ci-dessus que sur les onze (11) offres examinées, les offres des trois (03) soumissionnaires ci-dessous énumérées sont rejetées aux motifs :

(1) Le groupement ELCO BTP & ECAT SARL : pour, d'une part avoir proposé une méthodologie non exhaustive et un planning d'exécution non exhaustif et incohérent et d'autre part n'avoir pas respecté le critère lié aux états financiers (spécification 70%).

D'abord, dans la note méthodologique proposée par le groupement, des mentions claires ne sont pas indiquées ou ressorties pour ce qui concerne les travaux devant faire objet d'exécution et dont les précisions sont données dans le CST. Vu la complexité des travaux qui devront être exécutés, il était important que le groupement, dans sa méthodologie, relate les différents procédures et procédés qu'il compte employer pour l'exécution des travaux. Aussi, dans sa brève note méthodologique, des mentions ne sont-elles pas faites concernant l'essentiel des travaux suivants : terrassements, soubassement, gros œuvres en béton, béton armé et maçonnerie au RdC et au R+1, plomberie, faux plafonds, revêtements carreaux, aménagement des paillasse, menuiseries aluminium, bois et métallique, éclairage et ventilation, prises, climatisation et réseau de terre, coffret TGBT, informatique et téléphonie et sécurité incendie. **La méthodologie proposée n'est donc pas exhaustive**

Ensuite, le groupement a proposé un planning d'exécution des travaux étalé sur dix (10) mois conformément à la clause IS 13.2 des DPAON mais avec des temporalités incohérentes. En effet, le groupement, dans son planning, n'a ni mentionné, ni précisé l'unité de mesure du temps (jour, semaine ou mois). Aussi, une analyse substantielle fait-il ressortir que le cumul des durées proposées (qu'on pourra approximer en semaine) n'atteint pas les dix (10) mois.

De plus, dans le séquençement des tâches, des mentions ne sont pas faites très clairement sur les travaux des deux niveaux (RdC et R+1). Le groupement a juste mentionné des regroupements de tâches sans faire référence à chaque niveau de construction. De plus, aucune mention n'est faite pour les travaux suivants : plomberie, aménagement des paillasse, éclairage et ventilation, informatique et téléphonie et sécurité incendie tant au RdC qu'au R+1. **Le planning d'exécution proposé n'est donc pas exhaustif.**

Enfin, les états financiers présentés par le groupement ne satisfait en partie au critère lié aux états financiers (spécification 70%). En effet, le chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières

⁸ Le Soumissionnaire KAMLINÉ a omis dans les bordereaux des prix unitaires (BPU) et dans le détail quantitatif et estimatif (DQE) dix-huit (18) postes (4.8.1.à 4.8.16.3) à la rubrique 4.8 « A- Eclairage et ventilation » et quinze (15) postes (4.9.1 à 4.9.10.6) à la rubrique 4.9 « B- Prises, climatisation et réseau de terre », soit au total 33 postes omis relativement au PREMIER ETAGE (Les 02 blocs centraux + aile droite). Ce qui pourrait affecter lourdement et négativement l'exécution du marché de KAMLINÉ dans la mesure où tout ce qui concerne l'éclairage, la ventilation, les prises, la climatisation et le réseau de terre à cette partie n'a pas été pourvu. D'où un risque plus ou élevé pour ne pas garantir la qualité des travaux. A cet effet, l'offre de KAMLINÉ est jugée non exhaustive. Ainsi, elle n'est pas admise pour la suite du processus.

⁹ Le Soumissionnaire KAMLINÉ : Non exhaustive pour omission de 33 postes majeurs dans le BPU et le DQE

¹⁰ Le Soumissionnaire KAMLINÉ : Offre non conforme

¹¹ Le Soumissionnaire KAMLINÉ : Offre non recevable

années sont respectivement 174 689 755 FCFA pour l'entreprise ELCO BTP et 138 834 755 FCFA pour l'ECAT SARL. L'offre corrigée du groupement est 509 043 192 FCFA. Le chiffre d'affaires moyen global est de 313 524 435 FCFA ; 0,5 fois de son offre financière étant 254 521 596. Etant donné que d'une part 50% de la spécification est 127 260 798 et 70% de la spécification est 178 165 117 et d'autre part que le chiffre d'affaires annuel moyen de chacun des membres du groupement est inférieur à ce dernier. Le groupement ne satisfait pas ainsi à cette condition.

(2) L'entreprise INTERCONSTRUCT : pour avoir fourni des éclaircissements et sous-détails de prix qui (i) dissimulent une modification de son offre et (ii) des informations complémentaires qui ne sont pas satisfaisantes dénotant un doute et un risque élevé de compromission de l'exécution selon les règles de l'art des travaux.

En effet, au cours de ses travaux d'analyse, la commission ad hoc chargée de l'évaluation, a relevé que les prix unitaires proposés par l'entreprise INTERCONSTRUCT à certains postes paraissent non réalistes alors qu'elle a consenti un rabais de 22%. A titre d'illustration, aux postes (1) 2.2.1 « Béton de propreté de classe 15/20 », l'entreprise INTERCONSTRUCT a proposé un prix unitaire de quarante mille (40 000) FCFA, soit trente et un mille deux cents (31 200) FCFA le m³ après le rabais de 22%. Aux postes au béton armé (2.2.2- 2.2.6) de la fondation, (3.1.1 à 3.1.7) du Rez-de-chaussée, (4.1.1 à 4.1.5) du premier étage (**Les 02 blocs centraux + aile droite**) et **5.1 de l'Edicule**, elle a proposé également un coût unitaire de cent mille (100 000) FCFA par m³ ; ce qui revient, après rabais, à soixante-dix-huit mille (78 000) FCFA par m³. Le même constat se dégage au niveau des postes liés à la dalle 3.1.8 de la fondation et 4.1.6 du premier étage pour ce qui concerne les « Dalles en corps creux de 15+5 », où elle propose un prix unitaire de vingt mille (20 000) FCFA, où le prix, après rabais, est arrêté à seize mille cinq cents (16 500) FCFA.

Etant donné que ces travaux portent sur des corps d'état fondamentaux notamment le chaînage, les poteaux, les voiles, les poudres, la dalle et autres, les prix unitaires proposés l'entreprise INTERCONSTRUCT semblent ne pas correspondre à une réalité économique.

- l'une des trois (03) attestations de bonne fin fournies par l'entreprise INTERCONSTRUCT pour justifier ses expériences spécifiques ou similaires requises à savoir « Construction de l'hôtel carré blanc à Assinie en Côte d'Ivoire » est établie en Anglais contrairement à la langue de soumission qui le Français suivant la clause 10.1 des IS et des DPAON du DAC ;
- les deux (02) autres expériences au titre de la similarité relative aux « Travaux de construction de 26 villas de type F7 au profit de DUBAI INVEST AGENCY en Emirats-Arabe-unis » et « Travaux de construction de 1014 salles de classe dans le région du Nord pour le compte du Mouvement pour l'Education, la Santé et le Développement (MESAD) en Côte d'Ivoire » ne précisent pas le type de toiture ;
- l'entreprise INTERCONSTRUCT a confirmé qu'elle dispose des matériels exigés par le DAC suivant leur type et nombre et plus par endroit tout en les listant avec des références de leurs preuves matérielles. Cependant, sur les dix-sept (17) matériels exigés, elle n'a pas joint des preuves physiques de huit (08) matériels, soit environ 47% de déclarations non justifiées.

Afin de permettre à la commission adhoc d'achever le processus d'évaluation des offres, la PRMP UL a demandé au soumissionnaire de fournir, sous trois (03) jours ouvrables au plus tard et dans les meilleurs délais, à compter de la date de réception du présent courrier les éléments suivants :

[Handwritten signature and initials in blue ink]

- les modes, procédés que de l'entreprise INTERCONSTRUCT a définis pour exécuter les travaux des postes sus décrits ;
- les atouts ou conditions dont elle dispose pour exécuter ces travaux aux prix proposés ;
- les informations utiles dont elle dispose à même d'indiquer l'originalité de son offre ;
- les sous-détails de prix, assortis de la marge nette et de la marge brute de son offre au titre de ce marché ;
- la preuve de la traduction en Français (par un traducteur agréé) de l'attestation de bonne fin relative aux « Construction de l'hôtel carré blanc à Assinie en Côte d'Ivoire en 2022 » en application de la clause 10.1 des IS et des DPAON du DAC ;
- les copies des contrats notamment le descriptif des corps d'état ou des détails quantitatifs et estimatifs liées aux marchés « Travaux de construction de 26 villas de type F7 au profit de DUBAI INVEST AGENCY en Emirats-Arabe-unis » et « Travaux de construction de 1014 salles de classe dans le région du Nord pour le compte du Mouvement pour l'Education, la Santé et le Développement (MESAD) en Côte d'Ivoire » et ;
- des preuves physiques sur les matériels dont la liste est jointe au présent courrier et conformément aux déclarations de l'entreprise INTERCONSTRUCT.

Suite aux informations complémentaires fournies par le soumissionnaire y compris les sous-détails de prix et après examen, la commission ad hoc note les éléments suivants :

- les sous-détails de prix fournis par l'entreprise INTERCONSTRUCT font ressortir des rabais selon les rubriques ou corps d'état allant de 15% à 35%, ce qui, selon le soumissionnaire, donne un rabais global de 22% par lui consenti dans son offre. Le véritable souci réside dans l'application des rabais par rubrique pratiqué dans les différentes sections du devis alors qu'ils ne figuraient nulle part dans le DQE fourni au moment du dépôt des offres. Ceci sent un certain rattrapage dans les calculs en réponse la demande d'éclaircissements et du détail de prix (sous-détails des prix) à elle adressée par la PRMP-UL. A titre d'illustration, au poste 2.2.2 « Béton armé de classe 25/30 pour semelle », le PU dans le DQE est de 100000 le m³. En appliquant un rabais global de 22% sur ce prix, on se retrouve avec un prix de 78000 le m³. Or, dans les sous-détails de prix, le calcul leur donne un PU de 85000 parce que, pour cette section, la remise faite n'est pas de 22% (en global) mais 15%. Les principales divergences entre les PU avec remise dans le DQE et les sous-détails proviennent de ces éléments. Il y a contradiction dans les prix (ceux dans le DQE et ceux des sous-détails. Sur cette base, les prix, objet de rabais, devant faire l'objet d'analyse ne sont plus les mêmes prix figurant dans les sous-détails de prix, donc une certaine divergence qui induit une modification de l'offre. D'où (1) la modification de l'offre et (2) et l'insuffisance d'éléments fournis par l'entreprise pour démontrer sa capacité technique d'exécuter le marché selon les règles de l'art aux prix proposés.
- (i) le soumissionnaire a affirmé qu'il dispose d'une carrière de sable à Tchékpo/Yoto qui diminue le coût de revient du sable sans toutefois, joindre aucune preuve de propriété de ladite carrière ;

- (ii) il a déclaré qu'il a un fournisseur agréé de CIMTOGO qui lui fournit du ciment à prix d'usine alors qu'il a indiqué dans son mémo qu'il est en train de s'implanter sur le territoire Togolais. Il n'a pas tout de même fourni la preuve de ses déclarations ;
- (iii) l'entreprise a affirmé qu'il a lésiné sur ses bénéfices dans la mesure où il est en train de s'installer au Togo. Ce qui ne saurait justifier son allégation dans la mesure où aucune entreprise se crée pour rouler à perte. Cette position du goupement imprime la non viabilité économique de son offre ;
- (iv) l'entreprise a affirmé disposé d'un personnel qualifié salarié qui ne se fera pas payé sur le montant du marché sauf les ouvriers à recruter à recruter sans toutefois préciser comment ce personnel (résidant essentiellement hors du Togo) sera pris en charge dans le pays d'accueil ou d'exécution des travaux. (Ce qui constitue un risque pour la précarité du personnel à déployer, un facteur de risque majeur ou élevé pour le non respect des conditions relatives à la protection de l'environnement, des conditions sociales et de travail en vigueur sur les lieux des travaux, objet de concurrence et affecterait la qualité des prestations de l'entreprise) ;
- (v) Elle a affirmé qu'étant dans le domaine des projets routiers, il dispose au sein de son personnel un expert environnementaliste qui rédige tous les documents relatifs aux procédures de gestion environnementales et sociales. Du coût, il n'y aura pas besoin de payer un cabinet pour cette rubrique alors que le DAC n'a exigé nulle part aux soumissionnaires le recrutement d'un cabinet en environnement (ce qui dénote que un problème d'appréhension de l'approche et de méthodologie de gestion, de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale d'une part et des textes applicables en la matière qu'il s'agisse sur le plan général et au Togo, aux directives de la Banque et aux travaux, objet de concurrence d'autre part) ;
- (vi) Elle a fourni la traduction française de l'attestation de fin pour justifier l'expérience spécifique au titre du marché relatif à la construction de l'hôtel carré blanc à ASSINIE en Côte d'Ivoire (jugée acceptable) ;
- (vii) le contrat fourni au titre de la construction de 1014 salles de classes équipées de mobiliers scolaires, de blocs latrines et l'aménagement des espaces de jeux dans les régions du Nord, ne porte pas de numéro d'immatriculation à la page de garde, un doute apparent entre l'acte d'engagement et la page de signature, le détail quantitatif et estimatif joint ne donne pas le même montant que le montant du contrat communiqué. En effet, le montant déclaré initialement dans son offre au titre d'expériences générales de construction est 1 265 320 000 FCFA, le montant sur la page de garde du contrat joint est de 1 248 005 600 FCFA tandis que le montant total du DQE (dont le début est absent) communiqué à titre d'informations complémentaires est de 62 400 280 FCFA.
- (viii) le contrat de construction de maisons individuelles (26 villas de type F7) au profit de DUBAÏ INVEST AGENCY donne un montant de 2 574 001 560 FCFA tandis que le montant total du récapitulatif du DQE du projet donne 99 000 060 FCFA

Handwritten signature and initials in blue ink, including the letters 'AS m' and 'Z'.

- (ix) les preuves physiques des matériels, objet de demande d'informations complémentaires, ont été fournies (jugées acceptables).

Eu égard aux éléments qui précèdent, la commission ad hoc note des déclarations fortuites (dénuées de preuves matérielles) au niveau du détail de prix, contenant des contradictions par endroit ayant conduit à la modification de l'offre de l'entreprise INTERCONSTRUCT, des contradictions dans ses éclaircissements dénotant son incapacité technique à exécuter les travaux aux prix proposés, un doute apprend lié à la fiabilité des preuves fournies au titre de ses expériences spécifiques et une probable non viabilisation économique de son offre dans la mesure où il a affirmé qu'il n'a pas pu fait ressortir ses bénéfices. Cette situation se prête à un risque de compromission de l'exécution selon les règles de l'art des travaux si ce marché en venait être conclu avec ce dernier.

L'offre dudit soumissionnaire ne répond pas au critère d'expérience similaire. En effet, au-delà du doute que la commission ad hoc relève sur la fiabilité des preuves fournies, le montant du DQE (62 400 280 FCFA) est inférieur à 50% de son offre (529 759 455) qui s'élève à 254 521 596.

(3) **l'entreprise KAMLINÉ** : pour avoir omis dans son bordereau des prix unitaires (BPU) et son détail quantitatif et estimatif (DQE), dix-huit (18) postes (4.8.1.à 4.8.16.3) à la rubrique 4.8 « A- Eclairage et ventilation » et quinze (15) postes (4.9.1 à 4.9.10.6) à la rubrique 4.9 « B- Prises, climatisation et réseau de terre », soit un total de 33 postes substantiels omis au titre du 1^{er} étage (Les 02 blocs centraux + aile droite). Ce qui pourrait affecter lourdement et négativement l'exécution du marché de KAMLINÉ dans la mesure où tout ce qui concerne l'éclairage, la ventilation, les prises, la climatisation et le réseau de terre à cette partie n'a pas été pourvu. Alors que ces éléments sont majeurs. D'où un risque plus ou moins élevé pour ne pas garantir la qualité des travaux. A cet effet, l'offre de KAMLINÉ est jugée non exhaustive. Ainsi, elle n'est pas admise pour la suite du processus.

Les offres des huit (08) autres soumissionnaires, substantiellement conformes pour l'essentiel, ont été acceptées pour l'examen détaillé.

1-2-2-1-3 Examen détaillé des offres

a) Correction et rabais inconditionnels

- **Vérification des prix** : tous les prix figurant dans les offres des soumissionnaires soumises à l'examen préliminaire ont été fournis soit en HT soit en TTC comme demandé dans le DAON . Ils ont été recalculés à partir des prix unitaires et des quantités par poste. La commission a procédé à la vérification des calculs arithmétiques. Les résultats de cette vérification sont consignés dans le tableau n°6 ci-après.
- **Rabais inconditionnels** : les rabais inconditionnels ont concerné sept (07) offres qui en ont fait la proposition tel qu'indiqué dans le tableau 6 ci-après.

Tableau 6 : Corrections et rabais inconditionnels

| a) Soumissionnaire | Prix de l'offre publiquement | | Corrections | | f) Prix de l'offre corrigé (f = (c + d)-e) | Rabais inconditionnels | | i) Prix de l'offre corrigé/ avec rabais i = (f - h) |
|--------------------|------------------------------|-------------|-----------------------------|---------------------------|--|------------------------|------------|---|
| | b) Montant | c) Montants | d) Erreurs de calcul TTC | e) Sommes provisionnelles | | g) Pourcentage | h) Montant | |
| 1 | FCFA | HT | + 148 453 691 ¹² | 0 | 1 051 180 810 | 3% | 31 535 424 | 1 019 645 386 |
| 2 | FCFA | - | -656 375 ¹³ | 0 | 825 515 403 | NEANT | 00 | 825 515 403 |

¹² **L'entreprise PAGIPRO** : Erreur de report de PU au poste 3.4.1: En lettres 110000 et en chiffres 11 000, soit 104 254 920 ajoutés à l'offre du soumissionnaire + Erreur de calcul au poste 3.10.2: 474 656 trouvé en lieu et place de 474 640 F CFA. Soit une différence de 16 F déduit de l'offre du soumissionnaire + Présence non pertinente d'unité et de quantités (Forfait 1) au poste 3.11.1 dans le DAC ayant entraîné une erreur de provision de la part du soumissionnaire, alors que les sous détails de ce poste en ont déjà pris compte: un doublet, soit un montant de 3334357 déduit de son offre. + Erreur de sommation au TOTAL 3 RDC : 280 745 488 en lieu et place de 381 666 035, soit une somme de 100 920 547 ajoutée à son offre + Erreur de PU au poste 4.2.4: en lettre 3000 et en chiffres 5000, Soit 2000*185,73=371460 déduits de son offre + Erreur de calcul au poste 4.9.1: 646 719 F trouvé en lieu et place de 646 697, soit 2 F soustrait de l'offre du soumissionnaire + Erreur de report du PU au poste 4.10.1.1: en chiffres 855266 et en lettres 855226, soit 40 F soustraits de son offre + Erreur de calcul au poste 4.11.1: 2 186 441 F trouvé en lieu et place de 2 186 448 F: Soit 7 F ajoutés à son offre + Erreur de calcul au poste 4.11.2: 451 961 F trouvé en lieu et place de 451 962 F, soit 1 F ajouté à son offre + Erreur de PU au poste 4.11.6.1: en lettres 854986 et en chiffres 854996, soit 10 soustraits de l'offre du soumissionnaire + Erreur de sommation au poste TOTAL 4 (R+1): 223 962 529 trouvé en lieu et place de 248 900 195, Soit 24 937 666 ajouté à l'offre du soumissionnaire + Erreur de report du PU au poste 6.4: en chiffres 750000 et en lettres 700000, soit 50000 réduits de l'offre du soumissionnaire

Montant total des corrections des erreurs : 148 453 691 FCFA TTC ajouté à l'offre du soumissionnaire

¹³ **L'ECI Sarl** : Corrections : Erreur de report du PU au poste 3.9.1.2 dans le DQE: 2500 en lettre dans le BPU et 15000 dans le DQE. Le premier est considéré, Soit 12500*1=12500 soustraits de l'offre du soumissionnaire + Présence non pertinente d'unité et de quantités (Forfait 1) au poste 3.11.1 dans le DAC ayant entraîné une erreur de provision de la part du soumissionnaire, alors que les sous détails de ce poste en ont déjà pris compte: un doublet, soit un montant de 150 000 déduit de son offre + Correction des erreurs donne un total de 162500 réduits de l'offre de ECI Sarl + Erreur de sommation au TOTAL 3 RDC : 162500 réduit de l'offre du soumissionnaire ce qui donne 222 775 816 + Erreur de report de PU dans le DQE au poste 4.7.11: 10 000 dans le BPU et 28750 dans le DQE, le 1er est considéré, soit 18750*21=393750 déduits de l'offre du soumissionnaire. **Montant total des corrections des erreurs :..... HT, soit 656 375 FCFA TTC** soustrait de l'offre du soumissionnaire

| a) Soumissionnaire | Prix de l'offre publiquement | | Corrections | | f) Prix de l'offre corrigé (f = (c + d)-e) | Rabais inconditionnels | | i) Prix de l'offre corrigé/ avec rabais i = (f - h) |
|-----------------------|------------------------------|-------------|--------------------------|---------------------------|--|------------------------|------------|---|
| | b) Monnaie | c) Montants | d) Erreurs de calcul TTC | e) Sommes provisionnelles | | g) Pourcentage | h) Montant | |
| 3 | IBMA SA | - | 1 120 601004 | -5 310 000 ¹⁴ | 1 115 291 004 | NEANT | 00 | 1 115 291 004 |

¹⁴ **L'entreprise IBMA SA : Erreur de sommation au Poste 3.11.1 :** Présence non pertinente d'unité et de quantité (forfait : 1) au poste 3.11.1 dans le DAC ayant entraîné une erreur de provision de prix de la part du soumissionnaire alors que les sous-détails de ce poste en ont déjà pris en compte : un doublon (4 500 000*1) ayant entraîné à son tour un doublon (erreur) au **Sous-total 3.11 : 10 550 500** au lieu de 15 015 500 contenu dans le DQE. Ce qui donne un **montant total de 4 500 000 FCFA HT, soit 5 310 000 FCFA TTC** déduit de son offre dû au doublon au poste 3.11.1.

| a) Soumissionnaire | Prix de l'offre publiquement | | lu | Corrections | | f) Prix de l'offre corrigé (f = (c + d)-e) | Rabais inconditionnels | | i) Prix de l'offre corrigé/ avec rabais i = (f - h) |
|--------------------|------------------------------|-------------|-------------|---------------------------|---------------------------|--|------------------------|------------|---|
| | b) Monnaie | c) Montants | | d) Erreurs de calcul TTC | e) Sommes provisionnelles | | g) Pourcentage | h) Montant | |
| 4 | FCFA | - | 723 363 724 | -30 733 277 ¹⁵ | 0 | 692 630 447 | 7% | 48 484 131 | 644 146 316 |

¹⁵ Le groupement GC CONTRACTOR -BEST BUILDING: Erreur de report du PU dans le DQE au poste 2.2.2 : 125 000 communiqués par le soumissionnaire en lieu et place de 100 000, soit un montant (1116,91*25 000= 27 922 750 FCFA déduits de son offre+ Erreur de report du PU dans le DQE au poste 3.1.8 : 30 000 communiqués par le soumissionnaire en lieu et place de 25 000, soit (836,08*5 000)= 4 180 400 déduits de son offre+ Erreur liée au Poste 3.11.1 : Présence non pertinente d'unité et de quantité (forfait : 1) au poste 3.11.1 dans le DAC ayant entraîné une erreur de provision de prix de la part du soumissionnaire alors que les sous-détails de ce poste en ont déjà pris en compte : un doublon (1*250 000) ayant entraîné à son tour une augmentation du Sous-total 3.11, soit un montant de 250 000 déduit de son offre + Erreur de report du PU dans le DQE au poste 3.12.1 : 10 000 considérés par le soumissionnaire en lieu et place de 290 000 indiqués dans le BPU, soit (29*280 000)= 8 120 000 ajoutés à son offre+ Erreur de report du PU dans le DQE au poste 3.12.2 : 10 000 considérés par le soumissionnaire en lieu et place de 90 000 communiqués dans le BPU, soit un montant (9*80 000)=720 000 ajouté à son offre + Erreur de report du PU dans le DQE au poste 3.12.4 : 75 000 considérés par le soumissionnaire en lieu et place de 675 000 indiqués dans le BPU, soit (9*600 000)= 5 400 000 ajouté à son offre + Erreur de report du PU dans le DQE au poste 3.12.6.3 : 400 000 considérés par le soumissionnaire en lieu et place de 800 000 indiqués dans le BPU, soit un montant (830*10 000)= 8 300 000 déduits de son offre+ Erreur de report du PU dans le DQE au poste 5.7 : 18 000 considérés par le soumissionnaire en lieu et place de 15 000, soit (144*3 000)= 432 000 déduits de son offre. Total montant des corrections: 26 045 150 HT, soit 30 733 277 FCFA déduits de l'offre du soumissionnaire

33

| a) Soumissionnaire | Prix de l'offre publiquement | | Corrections | f) Prix de l'offre corrigé (f = (c + d)-e) | Rabais inconditionnels | | i) Prix de l'offre corrigé/avec rabais i = (f - h) |
|-----------------------------|------------------------------|-------------|--|--|------------------------|------------|--|
| | b) Montants | c) Montants | | | g) Pourcentage | h) Montant | |
| 5 KALANKPA ARCHI. BTP | - | 615 149 660 | d) Erreurs de calcul TTC + 14 462 906 ¹⁶ | 629 612 566 | 0 | 9% | 572 947 435 |
| 6 Gpt IBM & TSP | - | 671 407 592 | -2 183 000 ¹⁷ | 669 224 592 | 0 | 10% | 602 302 133 |
| 7 Gpt AG SERVICES & NAD BTP | - | 614 233 125 | - 377 600 ¹⁸ | 613 855 525 | 0 | 9% | 558 608 528 |

¹⁶ L'entreprise KALANKPA ARCHI. BTP : Erreur de sommation au poste au sous-total 3.6 : 1 397 500 en lieu et place de 1 652 500, soit 250 000 ajoutés à son offre + Présence non pertinente d'unité et de quantités (Forfait 1) au poste 3.11.1 dans le DAC ayant entraîné une erreur de provision de la part du soumissionnaire, alors que les sous détails de ce poste en ont déjà pris en compte: un doublon (1* 2 000 000). Ce poste ne devait pas être pourvu et facturé, soit 2 000 000 déduits de son offre + Erreur de sommation au TOTAL 3 (RDC) : 184 714 161 F en lieu et place de 182 969 161F, soit 1 745 000 F déduits de son offre +Omission de quantité au poste 4.5.2 alors que le PU est communiqué soit (235,07*10 000)= 2 350 700 F ajoutés à son offre + Erreur de sommation au sous-total 4.9 : 21 620 000 F en lieu et place de 22 790 000 F, soit 1 170 000 F ajoutés à son offre + Erreurs de calculs des postes 4.11.1 à 4.11.5 (les PU sont communiqués et les quantités indiquées mais les montants non mentionnés) soit un montant total de 11 660 000 F ajouté à son offre + Omission du PU au poste 4.12.3 dans le BPU et le DQE (prix supposé réparti sur d'autres postes) + Erreur de report du PU au 5.8: en chiffres 35000 F et en lettres 30 500 F, soit 4500 *1 = 4500 F déduits+ Erreur de report du PU au 5.9: en chiffres 35000 F et en lettres 30 500 F, soit 4500 *1 = 4500 F déduits de son offre + Erreur de sommation au Total 4 impliquant une augmentation de 580 000 . **Total montant à l'issue des corrections : 12 256 700 HT, soit 14 462 906 TTC ajoutés.**

¹⁷ **Le groupement IBM-TSP** : Présence non pertinente d'unité et de quantités (Forfait 1) au poste 3.11.1 dans le DAC ayant entraîné une erreur de provision de la part du soumissionnaire, alors que les sous détails de ce poste en ont déjà pris en compte: un doublon, soit un **montant total de 1850000 déduit du montant HT de son offre, soit 2 183 000 TTC déduits**

¹⁸ **Le groupement AG SERVICES-NAD BTP**: Présence non pertinente d'unité et de quantités (Forfait 1) au poste 3.11.1 dans le DAC ayant entraîné une erreur de provision de la part du soumissionnaire, alors que les sous détails de ce poste en ont déjà pris en compte: un doublon (1* 320 000=320 000). Cette rubrique est éclatée en plusieurs postes donc ne devrait pas être renseigné, soit un montant de 320 000 F déduit de son offre, soit un **montant total de 320 000 FCFA HT, soit 3 77 600 FCFA TTC déduit.**

3
4
A

| a) Soumissionnaire | Prix de l'offre publiquement | | Corrections | | f) Prix de l'offre corrigé (f = (c + d)-e) | Rabais inconditionnels | | i) Prix de l'offre corrigé/ avec rabais i = (f - h) |
|---------------------------------|------------------------------|-------------|--------------------------|------------------------------|---|------------------------|---------------|---|
| | b) Monnaie | c) Montants | d) Erreurs de calcul TTC | e) Sommes provisionnelles | | g) Pourcentage | h) Montant | |
| | | | | | | | | |
| 8 Gpt GC AFRIQUE & EMK | FCFA | - | -1 770 000 ¹⁹ | | 872 990 981 | 7% | 61 109 369 | 811 881 612 |

NB/ Au cours de la vérification des erreurs, la commission a noté la présence d'un doublon de la prestation « Sensibilisation, information et formations (circulation, usage de l'eau, santé et sécurité, questions liées aux VBG, EAS/HS IST/VIH/SIDA, et VCE, etc.) avec appositions des affiches, pictogrammes, panneaux, etc. » aux postes 6.5 et 6.13 que certains soumissionnaires ont maintenu dans leur DQE, assorti de prix. Ce qui constitue un doublon. Pour des raisons d'équité et d'égalité, la commission ad hoc a jugé bon de maintenir les 2 postes aux fins de comparaison et qu'à l'exécution l'autorité contractante ou le service bénéficiaire veille à une actualisation du marché (à ce poste 6.13) qui lèvera un tel doublon.

237 Conversion des offres aux fins de comparaison

Tableau 7: Taux de change

Monnaie utilisée, conformément au 15.1 des IS du DAON, pour l'évaluation des offres est le FCFA.

Taux de change en vigueur le : 29 mars 2023

Source des taux de change (organisme ou publication) : la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

¹⁹ Le **groupe** GC_Afrique-EMK : Présence non pertinente d'unité et de quantités (Forfait 1) au poste 3.11.1 dans le DAC ayant entraîné une erreur de provision de la part du soumissionnaire, alors que les sous détails de ce poste en ont déjà pris en compte: un doublon (1*1 500 000=1 500 000) ayant entraîné une augmentation de 1 500 000 au SOUS TOTAL 3.11, soit un **montant total de 1 500 000 FCFA HT, soit 1 770 000 FCFA TTC déduit.**

Tableau 8B : Conversion monétaire (monnaie unique)
Préciser la monnaie retenue pour l'évaluation : FCFA

| a) Soumissionnaire | b) Prix de l'offre corrigé/rabais inclus (en la monnaie indiquée) | Composition des paiements | | | f) Taux de change utilisé par le soumissionnaire | g) Montant en monnaie utilisée pour les paiements (e x f) | h) Taux de change utilisé pour l'évaluation | Monnaie utilisée pour l'évaluation | |
|-----------------------------------|---|---------------------------|--|--|--|---|---|------------------------------------|---------------|
| | | c) Monnaie de paiement | d) Pourcentage du montant total de l'offre | e) Montant en monnaie utilisée pour l'évaluation (e) = (b x d) | | | | i) Prix de l'offre (g x h) | j) Total |
| PAGIPRO | 1 019 645 386 | FCFA | 100% | 1 019 645 386 | 1 | 1 019 645 386 | 1 | 1 019 645 386 | 1 019 645 386 |
| ECI Sarl | 825 515 403 | FCFA | 100% | 825 515 403 | 1 | 825 515 403 | 1 | 825 515 403 | 825 515 403 |
| IBMA SA | 1 115 291 004 | FCFA | 100% | 1 115 291 004 | 1 | 1 115 291 004 | 1 | 1 115 291 004 | 1 115 291 004 |
| Gpt GC CONTRACTOR & BEST BUILDING | 644 146 316 | FCFA | 100% | 644 146 316 | 1 | 644 146 316 | 1 | 644 146 316 | 644 146 316 |
| KALANKPA ARCHL. BTP | 572 947 435 | FCFA | 100% | 572 947 435 | 1 | 572 947 435 | 1 | 572 947 435 | 572 947 435 |
| Gpt IBM & TSP | 602 302 133 | FCFA | 100% | 602 302 133 | 1 | 602 302 133 | 1 | 602 302 133 | 602 302 133 |
| Gpt AG SERVICES & NAD BTP | 558 608 528 | FCFA | 100% | 558 608 528 | 1 | 558 608 528 | 1 | 558 608 528 | 558 608 528 |
| Gpt GC AFRIQUE & EMK | 811 881 612 | FCFA | 100% | 811 881 612 | 1 | 811 881 612 | 1 | 811 881 612 | 811 881 612 |

338 44

Tableau 9: Ajouts pour omissions, ajustements et variations mineures (valorisation monétaire)

Monnaie retenue pour l'évaluation : _____ FCFA _____

| a) Soumissionnaires | b) Prix de l'offre corrigé/rabais inclus | c) Ajouts pour omission | d) Ajustements | e) Variations mineures | f) Prix total (f) = (b) + (c) (d) + (e) |
|-----------------------------------|--|-------------------------|----------------|------------------------|---|
| PAGIPRO | 1 019 645 386 | 0 | 0 | 0 | 1 019 645 386 |
| ECI Sarl | 825 515 403 | 0 | 0 | 0 | 825 515 403 |
| IBMA SA | 1 115 291 004 | 0 | 0 | 0 | 1 115 291 004 |
| Gpt GC CONTRACTOR & BEST BUILDING | 644 146 316 | 0 | 0 | 0 | 644 146 316 |
| KALANKPA ARCHI. BTP | 572 947435 | 0 | 0 | 0 | 572 947435 |
| Gpt IBM & TSP | 602 302 133 | 0 | 0 | 0 | 602 302 133 |
| Gpt AG SERVICES & NAD BTP | 558 608 528 | 0 | 0 | 0 | 558 608 528 |
| Gpt GC AFRIQUE & EMK | 811 881 612 | 0 | 0 | 0 | 811 881 612 |

Tableau 10 : La préférence nationale ou communautaire n'est pas applicable suivant IS 33.1 (section I)

Classement des offres après évaluation du lot unique

| N° | Nom du Soumissionnaire | Montant (HT) | Montant (TTC) | Classement |
|----|-----------------------------------|--------------|---------------|-----------------|
| 1 | PAGIPRO | | 1 019 645 386 | 7è |
| 2 | ECI Sarl | | 825 515 403 | 6è |
| 3 | IBMA SA | | 1 115 291 004 | 8è |
| 5 | Gpt GC CONTRACTOR & BEST BUILDING | | 644 146 316 | 4è |
| 6 | KALANKPA ARCHI. BTP | | 572 947435 | 2è |
| 7 | Gpt IBM & TSP | | 602 302 133 | 3è |
| 8 | Gpt AG SERVICES & NAD BTP | | 558 608 528 | 1 ^{er} |
| 10 | Gpt GC AFRIQUE & EMK | | 811 881 612 | 5è |

A l'issue de la vérification des calculs, le groupement AG SERVICES-NAD BTP est classé premier. Donc, l'offre de ce soumissionnaire est soumise à la vérification a posteriori.

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

1-2-2-4-4 Contrôle de qualification

• LE GROUPEMENT AG SERVICES-NAD BTP

1. Eligibilité

Répondant à tous les critères d'éligibilité, le groupement AG SERVICES-NAD BTP est admis à participer à l'appel d'offre. En effet, les deux (02) membres sont éligibles à participer à la commande publique dans notre pays.

2. Antécédents de défaut d'exécution de marché

Il n'a aucun antécédent de litige.

3. Situation et Performance Financières

3.1 Capacité financière

Le groupement AG SERVICES - NAD BTP a fourni une attestation financière N° 1223.B001976/23/OTG/DC/SAC délivrée par Orabank Togo en date du 25 avril 2023. Cette attestation est d'un montant de **quatre cent millions (400 000 000) FCFA ferme et net de tout engagement**, est supérieur à **0,5 fois du montant de son offre (558 608 528 FCFA) = 279 304 264 FCFA**.

Le groupement AG SERVICES-NAD BTP satisfait ainsi à la condition exigée par le DAON devant être remplie par les soumissionnaires au titre de la capacité de financement (Section III: Critères de qualification au point 3.3 relatif à la capacité de financement).

3.2 Chiffre d'affaires annuel moyen

Le groupement AG SERVICES-NAD BTP a soumis les états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021 certifiés par un comptable agréé.

Les bilans financiers soumis par le groupement AG SERVICES-NAD BTP indiquent les chiffres d'affaires suivants :

(Handwritten signatures and initials)

| Année | CA (FCFA) : | | Moyenne | Critère à satisfaire | | Montant de l'offre | 0,5 fois de l'offre | 50% | 70% |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|-------------------------|--------------------|---------------------|-------------|-------------|
| | AG | NAD BTP | | Chaque partie 50% | une partie au moins 70% | | | | |
| 2019 | 481 258 800 | 689 734 110 | 1 170 992 910 | | | 558 608 528 | 279 304 264 | 127 260 798 | 178 165 117 |
| 2020 | 616 252 635 | 1 167 205 173 | 1 783 457 808 | | | | | | |
| 2021 | 726 731 764 | 1 234 282 928 | 1 961 014 692 | | | | | | |
| Total | 1 824 243 199 | 3 091 222 211 | 4 915 465 410 | | | | | | |
| Moyenne CA (FCFA) | 608 081 066 | 1 030 407 404 | 1 638 488 470 | Oui | Oui | | | | |

Le chiffre d'affaire annuel moyen des exercices (2019, 2020 et 2021) du groupement AG SERVICES - NAD BTP est de 1 638 488 470 FCFA qui est supérieur à 0,5 fois son offre (558 608 528) = 279 304 264 FCFA exigé par le DAON comme critère à satisfaire lié au Chiffre d'Affaire Moyen requis des trois (03) dernières années.

Le groupement AG SERVICES-NAD BTP satisfait à ce titre au critère de chiffres d'affaires annuel moyen.

4. Capacité technique

a) Expérience générale en construction

Critère à satisfaire : Expérience de marchés de construction à titre d'entrepreneur, de sous-traitant au cours des dix (10) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures à partir d'avril de l'année 2013.

Le groupement AG SERVICES - NAD BTP dispose d'une expérience globale en travaux BTP. En effet, ce soumissionnaire a réalisé plusieurs projets liés aux constructions des bâtiments, bitumage des routes, travaux de voiries urbaines, aménagement et réhabilitation des pistes rurales. Il satisfait alors au présent critère.

b) Expérience de marchés similaires

Critère à satisfaire : Participation à titre d'entrepreneur, ou de sous-traitant dans au moins trois (03) marchés au cours des dix (10) dernières années avec une valeur minimum de 50 % du marché, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V du présent DAO. Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe 3.2 a) ci-dessus, une expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes :

- construction de bâtiment de type rez-de-chaussée (RDC) avec une dalle en corps creux;

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

- utilisation de matériaux locaux dans la construction de bâtiments
- Menuiserie aluminium, ferronnerie et bois.

Le groupement **AG SERVICES-NAD BTP** dispose de plus de trois (03) références en marchés similaires exigés par le DAON notamment :

- (i) *Travaux de construction d'une salle de cinéma et de spectacle à Lomé (Quartier Gbadago) de mars à septembre 2017* suivant procès-verbal de réception définitive du 25 octobre 2018 conjointement signé par « Talents et Spectacles Togo (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP d'un *montant de 552 882 475 FCFA* (Photos d'illustration jointes);
- (ii) *Travaux de construction au titre de l'extension du siège de la Fédération Togolaise du Football (FTF) d'août 2019 à août 2020* suivant procès-verbal de réception en date du 17 janvier 2022 et Attestation de bonne fin d'exécution en date du 1^{er} février 2022 délivrée par la FTF à NAD BTP pour un *montant de 300 004 650 FCFA* (Photos d'illustration jointes) ;
- (iii) *Travaux d'achèvement des bureaux (R+1) pour le projet WACA ResIP au Ministère de l'environnement et des ressources forestières* en 2021 suivant Procès-verbal de réception provisoire du 16 juillet 2021 ;
- (iv) *Travaux de construction d'une salle de cinéma et de spectacle à Lomé (Quartier Cacavéli) de décembre 2017 à juin 2018* suivant procès-verbal de réception définitive du 30 juin 2019 conjointement signé par « Talents et Spectacles Togo (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP d'un montant de *802 400 000 FCFA* (Photos d'illustration jointes) ;
- (v) *Travaux de construction du bâtiment logeant les salles de repos des opérateurs de Lomé Conteneur Terminal d'octobre 2019 à août 2020* suivant procès-verbal de réception définitive en date du décembre 202 conjointement signé par « LCT (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP et INOVAD BULTING et ;
- (vi) *Travaux de construction de la maison des retraités à Lomé d'octobre 2021 à juin 2022* suivant Attestation de bonne fin d'exécution en date du 12 juin 2022 délivrée par GAC BTP (Entrepreneur principal sur le projet) à AG SERVICES (en qualité de sous-traitant) d'un montant de *737 500 000 FCFA HT*.

Le groupement AG SERVICES-NAD BTP répond au critère relatif à l'expérience de marchés similaires.

5. Personnel

Le groupement AG SERVICES-NAD BTP satisfait aux conditions de matériels minimum exigés au point 4 des critères d'éligibilité et de qualification du DAON en ce qui concerne le personnel clé à mobiliser pour l'exécution des travaux (Cf Annexe 1c).

6. Matériel

Le groupement AG SERVICES-NAD BTP satisfait aux conditions de matériels minimum exigés au point 5 des critères d'éligibilité et de qualification du DAON en ce qui concerne les matériels clés (Cf Annexe 1d).

Eu égard à tout ce qui précède, le groupement AG SERVICES-NAD BTP satisfait donc aux exigences de la vérification a posteriori.

Tableau 11 /LOT UNIQUE: État récapitulatif de l'évaluation des offres et proposition d'attribution du marché

| | | | |
|-----|--|------------|------------------------|
| 1. | Soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée la moins disante | | |
| a) | Nom : Groupement AG SERVICES-NAD BTP | | |
| b) | Adresse : BP : 330 Kpalimé, Tel : 90 15 14 28/90 09 11 66 E-mail : ags.sarl@yahoo.com | | |
| 2. | Si l'offre est présentée par un groupement d'entreprises, indiquer tous les partenaires, leur nationalité, et la part estimée du marché qui revient à chacun : sans objet | | |
| 3. | Principal (principaux) pays de provenance des fournitures/matériaux ____ TOGO _____ | | |
| 4. | Date envisagée pour la signature du marché (mois, année) _juin 2023_ | | |
| 5. | Dates prévues pour l'arrivée des matériels sur les lieux du projet/ Achèvement du projet : mars 2024 | | |
| | | Monnaie(s) | Montant(s) |
| 6. | Prix de l'offre (lu publiquement) : TTC | FCFA | 614 233 125 |
| 7. | Corrections des erreurs (TTC) | FCFA | -377 600 |
| 8. | Rabais (9%) | FCFA | 55 246 997 |
| 9. | Autres ajustements | FCFA | 0 |
| | | | 473 397 058 HT |
| 10. | Marché proposé | FCFA | 558 608 528 TTC |

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation des offres s'est déroulée sur la période du 02 au 07 mai 2023 à Kpalimé par une commission ad hoc mise en place par Note de service N° 009/UL/CP/PRMP/2023 du 20 avril 2023 et a fait l'objet d'examens a priori et a posteriori à l'issue desquels la conformité pour l'essentiel a été prononcée conformément aux exigences du dossier d'appel à la concurrence (DAC).

La correction des erreurs de calcul a été effectuée sur les offres conformes pour l'essentiel et leur classement a permis la formulation des recommandations.

La commission ad hoc d'évaluation, sur la base des données qui précèdent, propose l'attribution provisoire du marché «Travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME (phase 1) au **groupement AG SERVICES-NAD BTP** pour un montant ferme et non révisable de *quatre cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante-huit (473 397 058) francs CFA HT, soit cinq cent cinquante-huit millions six cent huit mille cinq cent vingt-huit (558 608 528) francs FCA TTC.*










Travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME (phase 1)

Rapport d'évaluation des offres des soumissionnaires

Fait à Lomé, le 18 mai 2023

La commission ad hoc d'évaluation

| N° Ord. | Nom & prénoms | Qualité | Signature |
|---------|----------------------------------|--|---|
| 1 | M. DOTOU-SEGLA Ayawo Apéléte | Membre de la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMaP) de l'Université de Lomé, <i>Président</i> |  |
| 2 | M. DJONGOU LARE Kanto Koiassi | SPM du CERME, <i>Rapporteur</i> |  |
| 3 | M. KOUTO Yaovi Agbéko | Ingénieur Génie civil à la Direction de planification et de la prospective (DPP) de l'Université de Lomé, <i>Membre</i> |  |
| 4 | M. SEIBOU Igoma | Ingénieur Génie civil à l'Ecole Polytechnique de Lomé (EPL), <i>Membre</i> |  |
| 5 | M. SETEKPO Ayéwu Kodjo Mawuko | Technicien en Electricité à l'EPL, <i>Membre</i> |  |
| 6 | M. KPIAGOU Pamane | Chef Division Assainissement et Environnement (CDAE) à la Direction de la Gestion du Domaine Universitaire (DGDU), <i>Membre</i> |  |
| 7 | Mme MAMOUDOU Faouziat | Membre de la Cellule de Gestion des Marchés Publics (CGMaP) de l'Université de Lomé, <i>Membre</i> |  |

 # 9 7

ANNEXES :

Annexe 1 : Vérification des pièces administratives, du personnel et du matériel

Annexe 1a : Vérification des pièces administratives

Annexe 1b : Personnel

Annexe 1c : Matériel

Annexe 2 : PV d'ouverture des offres

Annexe 3 : Note de service mettant en place la commission adhoc d'évaluation des offres

Annexe 4 : Preuve de la publication dans Togo-presse

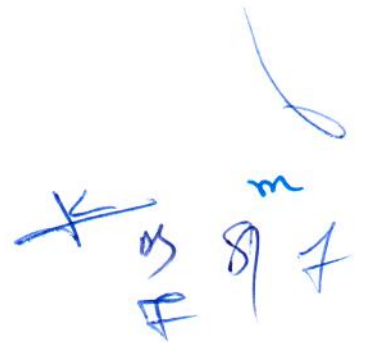
Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom right of the page. There are four distinct marks: a large stylized signature, a smaller signature, and two sets of initials.

Annexe 1a : Vérification des pièces administratives et autres documents usuels

| Nom du soumissionnaire | Lettre de soumission | Engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie | Accord de groupement | Garantie de soumission d'un montant de 6 millions de F CFA | Capacité financière | Carte d'immatriculation fiscale en cours de validité | Extrait du registre de commerce et du crédit mobilier | Attestation de non faillite datant de moins de trois mois | Quitus Fiscal ou attestations régulières fiscale datant de moins de trois mois | Attestation de datant de moins de trois mois | Quitus social datant de moins de six mois | Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation datant de moins de trois mois | Lettre pour le respect des EIES | BP | DQE | Délai de validité de l'offre | OBSERVATIONS |
|---|----------------------|--|----------------------|--|--------------------------|--|---|---|--|--|---|--|---------------------------------|-----|-----|------------------------------|-----------------|
| PAGI PRO | OUI | OUI | NA | OUI 6 000 000 NSIA BANQUE | 500 000 NSIA BANQUE | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI mais expirée | OUI | OUI | OUI | 120 jours | Offre recevable |
| ECI SARL | OUI | OUI | NA | OUI 6 000 000 CORIS BANQUE | 450 000 CORIS BANQUE | OUI | OUI | OUI | OUI | NON | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | 120 jours | Offre recevable |
| IBMA SA | OUI | OUI | NA | OUI 6 000 000 UTB | 750 000 000 UTB | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | 120 jours | Offre recevable |
| INTERCONSTRUCT | OUI | OUI | NA | OUI 6 000 000 ECOBAN K | 300 000 000 ECOBAN K | Non | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | 120 jours | Offre recevable |
| GROUPEMENT GC CONTRACTOR /BEST BUILDING | OUI | OUI | Oui | OUI 6 000 000 CCP | 400 000 000 CCP | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | 120 jours | Offre recevable |
| KALANKPA ARCHI - BTP | OUI | OUI | NA | OUI 6 000 000 CCP | 300 000 000 CCP | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | 120 jours | Offre recevable |
| GROUPEMENT IBM - TSP | OUI | OUI | OUI | OUI 6 000 000 UTB | 250 000 000 UTB | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | 120 jours | Offre recevable |
| GROUPEMENT AG SERVICES/NA D BTP | OUI | OUI | OUI | OUI 6 000 000 ORABAN K | OUI 400 000 000 ORABAN K | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | 120 jours | Offre recevable |
| GROUPEMENT ELCO - BTP/ECAT | OUI | OUI | OUI | OUI 6 000 000 ORABAN | OUI 300 000 000 ORABAN | OUI | OUI | OUI mais expirée | OUI | OUI mais expirée | OUI en copie | OUI | OUI | OUI | OUI | 120 jours | Offre recevable |

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom right of the page.

| Nom du soumissionnaire | Lettre de soumission | Engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie | Accord de groupement | Garantie de soumission d'un montant de 6 millions de F CFA | Capacité financière | Carte d'immatriculation fiscale en cours de validité | Extrait du registre de commerce et du crédit mobilier | Attestation de non faillite datant de moins de trois mois | Quitus Fiscal ou attestation de régularité fiscale datant de moins de trois mois | Attestation de ITLS datant de moins de trois mois | Quitus social datant de moins de six mois | Attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation datant de moins de trois mois | Lettre pour le respect des EIES | BP | DQE | Délai de validité de l'offre | OBSERVATIONS |
|--------------------------|----------------------|--|----------------------|--|-----------------------|--|---|---|--|---|---|--|---------------------------------|-----|-----|------------------------------|-----------------|
| SARL | | | | K | K | | | | | | et expirée | | | | | | |
| GRUPEMENT GC AFRIQUE/EMK | OUI | OUI | OUI | OUI 6 000 000 ORABAN K | 500 000 000 ORABAN K | OUI mais simple copie | OUI mais non légalisé | OUI mais expirée | OUI | OUI mais expirée | OUI copie et expirée | OUI mais expirée | OUI | OUI | OUI | 120 jours | Offre recevable |
| KAMLINÉ | OUI | OUI | NA | OUI 6 000 000 ORANBA NK | 700 000 000 ORANBA NK | OUI | OUI | OUI mais expirée | OUI | OUI mais copie | OUI mais expirée | OUI | OUI | OUI | OUI | 120 jours | Offre recevable |



 K

 AS

 m

 7

Annexe 1b : Vérification du personnel

Soumissionnaire : Groupement AG SERVICES-NAD BTP

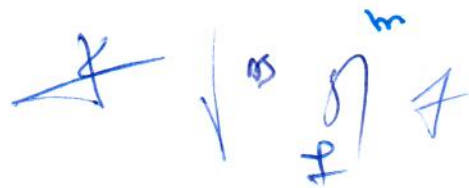
| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|---|--|--|
| 1 | <ul style="list-style-type: none"> Un (01) Directeur de travaux : Ingénieur génie civil ou équivalent de niveau BAC+5 minimum, 10 ans d'expérience globale en travaux de terrassements (Années); Au moins 02 projets de nature et de complexité similaires au cours des dix (10) dernières années en qualité de Directeur de travaux | <ul style="list-style-type: none"> Monsieur SAWADOGO Paul Marie, Ingénieur des Travaux publics en Côte d'Ivoire en 1991 ; Plus de 10 ans d'expérience globale qui remonte à 1991 ; Plus deux (02) projets similaires notamment : Travaux de construction d'une salle de cinéma et de spectacle à Lomé (Quartier Gbadago) de mars à septembre 2017 suivant procès-verbal de réception définitive du 25 octobre 2018 conjointement signé par « Talents et Spectacles Togo (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP d'un montant de 552 882 475 FCFA (Photos d'illustration jointes); (i) Travaux de construction au titre de l'extension du siège de la Fédération Togolaise du Football (FTF) d'août 2019 à août 2020 suivant procès-verbal | <p align="center"><i>Conforme pour l'essentiel</i></p> |

| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|---|---|--|
| | | <p>de réception en date du 17 janvier 2022 et Attestation de bonne fin d'exécution en date du 1^{er} février 2022 délivrée par la FTF à NAD BTP pour un montant de 300 004 650 FCFA (Photos d'illustration jointes) et ;</p> <p>(iii) Travaux de construction du bâtiment logeant les salles de repos des opérateurs de Lomé Conteneur Terminal d'octobre 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception définitive en date du décembre 202 conjointement signé par « LCT (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP et INOVAD BULTING.</p> | |
| 2 | <p>* Un (01) Coordinateur de travaux (courants forts, courants faibles, climatisation) : Un ingénieur Génie Électrique énergétique : BAC +5 ou équivalent</p> <p>* 10 ans</p> <p>* Au moins deux (2) marchés similaires en qualité d'ingénieur Génie, Électrique, Électrotechnique, énergétique, électrique, mécanique.</p> | <p>* Monsieur MOUSSA Coulibaly, Ingénieur Génie Industriel, option énergétique (BAC+5), diplôme obtenu au Mali à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs ABDERHAMANE BABA TOURE (ENI ABA) au Mali en 1999 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 10 ans d'expérience globale; • Plus e deux (02) projets similaires en qualité d'Ingénieur Génie électrique notamment : | Conforme pour l'essentiel |

| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|--|--|---|
| | | <p>(i) Travaux de construction d'une salle de cinéma et de spectacle à Lomé (Quartier Gbadago) de mars à septembre 2017 suivant procès-verbal de réception définitive du 25 octobre 2018 conjointement signé par « Talents et Spectacles Togo (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP d'un montant de 552 882 475 FCFA (Photos d'illustration jointes);</p> <p>(ii) Travaux de construction au titre de l'extension du siège de la Fédération Togolaise du Football (FTF) d'août 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception en date du 17 janvier 2022 et Attestation de bonne fin d'exécution en date du 1^{er} février 2022 délivrée par la FTF à NAD BTP pour un montant de 300 004 650 FCFA (Photos d'illustration jointes) et ;</p> <p>(iii) Travaux de construction du bâtiment logeant les salles de repos des opérateurs de Lomé Conteneur Terminal d'octobre 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception définitive en date du décembre 202 conjointement signé par « LCT (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP et INOVAD BULTING.</p> | |

| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|--|--|--|
| 3 | <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) Géotechnicien : Ingénieur TP ou Génie civil, BAC+5 ou équivalent • 10 ans d'expérience globale • Un (1) marché similaire en qualité de géotechnicien | <p>* Monsieur HOUSSOU Olaya Degnon Cestmir Albéric, Ingénieur Génie Civil (BAC+5), option BTP en juillet 2000 à l'ENI du Mali;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 10 ans d'expérience globale ; • Plus d'un (01) projet similaire en qualité d'Ingénieur Géotechnicien notamment : <p>(i) Travaux de construction d'une salle de cinéma et de spectacle à Lomé (Quartier Gbadago) de mars à septembre 2017 suivant procès-verbal de réception définitive du 25 octobre 2018 conjointement signé par « Talents et Spectacles Togo (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP d'un montant de 552 882 475 FCFA (Photos d'illustration jointes);</p> <p>(ii) Travaux de construction au titre de l'extension du siège de la Fédération Togolaise du Football (FTF) d'août 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception en date du 17 janvier 2022 et Attestation de bonne fin d'exécution en date du 1^{er} février 2022 délivrée par la FTF à NAD BTP pour un montant de 300 004 650 FCFA (Photos d'illustration jointes) et ;</p> | Conforme pour l'essentiel |

| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|---|--|--|
| | | (iii) Travaux de construction du bâtiment logeant les salles de repos des opérateurs de Lomé Conteneur Terminal d'octobre 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception définitive en date du décembre 2022 conjointement signé par « LCT (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP et INOVAD BULTING. | |
| 4 | <ul style="list-style-type: none"> • Topographe : Un ingénieur Topographe : BAC +5 ou équivalent • Cinq (05) d'expérience globale • Un (1) marché similaire en qualité de topographe | <p>* Monsieur MOHAMED Konaté, Ingénieur, spécialité Géodésie, option Topographie (BAC+5), diplôme obtenu à l'ENI ABA au Mali 2011;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 05 ans d'expérience globale ; • Plus d'un (01) projet similaire en qualité de Topographe : <p>(i) Travaux de construction d'une salle de cinéma et de spectacle à Lomé (Quartier Gbadago) de mars à septembre 2017 suivant procès-verbal de réception définitive du 25 octobre 2018 conjointement signé par « Talents et Spectacles Togo (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP d'un montant de 552 882 475 FCFA (Photos d'illustration jointes);</p> <p>(ii) Travaux de construction au titre de l'extension du siège de la Fédération Togolaise du Football (FTF) d'août 2019 à</p> | Conforme pour l'essentiel |



| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|---|---|--|
| | | <p>août 2020 suivant procès-verbal de réception en date du 17 janvier 2022 et Attestation de bonne fin d'exécution en date du 1^{er} février 2022 délivrée par la FTF à NAD BTP pour un montant de 300 004 650 FCFA (Photos d'illustration jointes) et ;</p> <p>(iii) Travaux de construction du bâtiment logeant les salles de repos des opérateurs de Lomé Conteneur Terminal d'octobre 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception définitive en date du décembre 202 conjointement signé par « LCT (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP et INOVAD BULIING.</p> | |
| 5 | <ul style="list-style-type: none"> • Responsable qualité : Ingénieur TP ou Génie civil, BAC+5 ou équivalent • Cinq (05) d'expérience globale • Un (1) marché similaire en qualité de responsable qualité | <p>* Monsieur APEDJINO Dodji Kplolanyo, Master Professionnel en Sciences de l'Ingénierie, spécialité Génie Civil (BAC+5) à l'Université de Lomé au Togo en 2014;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 05 ans d'expérience globale ; • Plus d'un (01) projet similaire en tant que Responsable qualité: <p>(i) Travaux de construction d'une salle de cinéma et de spectacle à Lomé (Quartier Gbadago) de mars à septembre 2017</p> | Conforme pour l'essentiel |



| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|---|--|--|
| | | <p>suivant procès-verbal de réception définitive du 25 octobre 2018 conjointement signé par « Talents et Spectacles Togo (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP d'un montant de 552 882 475 FCFA (Photos d'illustration jointes);</p> <p>(ii) Travaux de construction au titre de l'extension du siège de la Fédération Togolaise du Football (FTF) d'août 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception en date du 17 janvier 2022 et Attestation de bonne fin d'exécution en date du 1^{er} février 2022 délivrée par la FTF à NAD BTP pour un montant de 300 004 650 FCFA (Photos d'illustration jointes) et ;</p> <p>(iii) Travaux de construction du bâtiment logeant les salles de repos des opérateurs de Lomé Conteneur Terminal d'octobre 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception définitive en date du décembre 2022 conjointement signé par « LCT (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP et INOVAD BULTING.</p> | |
| 6 | <ul style="list-style-type: none"> Conducteur des travaux de gros œuvre, plomberie, assainissement et VRD : Technicien supérieur en Génie civil, BAC+2 | <p>* Monsieur ISSA Issaka Moussa, Ingénieur des Mines et de l'Industrie, option Génie civil, diplôme obtenu en</p> | Conforme pour l'essentiel |

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page.

| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|--|---|--|
| | <p>ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dix (10) ans d'expérience globale • Deux (2) marchés similaires en qualité de conducteur des travaux de gros œuvre, plomberie, assainissement et VRD | <p>2010 à l'Ecole des Mines de l'Industrie et de la Géologie de Niamey au Niger;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 10 ans d'expérience globale ; • Plus e deux (02) projets similaires en qualité d'Ingénieur Géotechnicien notamment : <p>(i) Travaux de construction d'une salle de cinéma et de spectacle à Lomé (Quartier Gbadago) de mars à septembre 2017 suivant procès-verbal de réception définitive du 25 octobre 2018 conjointement signé par « Talents et Spectacles Togo (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP d'un montant de 552 882 475 FCFA (Photos d'illustration jointes);</p> <p>(ii) Travaux de construction au titre de l'extension du siège de la Fédération Togolaise du Football (FTF) d'août 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception en date du 17 janvier 2022 et Attestation de bonne fin d'exécution en date du 1^{er} février 2022 délivrée par la FTF à NAD BTP pour un montant de 300 004 650 FCFA (Photos d'illustration jointes) et;</p> <p>(iii) Travaux de construction du bâtiment logeant les salles de repos des opérateurs</p> | |

| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|--|--|--|
| | | de Lomé Conteneur Terminal d'octobre 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception définitive en date du décembre 202 conjointement signé par « LCT (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP et INOVAD BULTING. | |
| 7 | <ul style="list-style-type: none"> • Conducteur des travaux d'électricité, climatisation et sécurité incendie : Technicien supérieur en Génie électrique ou en énergétique, BAC+2 ou équivalent • Dix (10) ans d'expérience globale • Deux (2) marchés similaires en qualité de conducteur des travaux de d'électricité, climatisation et sécurité incendie | <p>* Monsieur MALIMDA Edjare, Diplôme d'Ingénieur, spécialité Génie Industriel, option Electricités (BAC+5) à l'ENI ABA au Mali en 2010 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 10 ans d'expérience globale ; • Plus deux (02) projets similaires en qualité de conducteur des travaux de d'électricité, climatisation et sécurité incendie notamment : <p>(i) Travaux de construction d'une salle de cinéma et de spectacle à Lomé (Quartier Gbadago) de mars à septembre 2017 suivant procès-verbal de réception définitive du 25 octobre 2018 conjointement signé par « Talents et Spectacles Togo (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP d'un montant de 552 882 475 FCFA (Photos d'illustration jointes);</p> <p>(ii) Travaux de construction au titre de l'extension du siège de la Fédération Togolaise du Football (FTF) d'août 2019 à</p> | Conforme pour l'essentiel |



| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|--|---|--|
| | | <p>août 2020 suivant procès-verbal de réception en date du 17 janvier 2022 et Attestation de bonne fin d'exécution en date du 1^{er} février 2022 délivrée par la FTF à NAD BTP pour un montant de 300 004 650 FCFA (Photos d'illustration jointes) et ;</p> <p>(iii) Travaux de construction du bâtiment logeant les salles de repos des opérateurs de Lomé Conteneur Terminal d'octobre 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception définitive en date du décembre 202 conjointement signé par « LCT (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP et INOVAD BULTING.</p> | |
| 8 | <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) Responsable santé, sécurité et environnement au travail : Technicien en santé, sécurité et environnement au travail : BAC +4 en science de l'environnement, en science sociale, en santé et sécurité au travail ou équivalent; • 05 ans d'expérience globale; • Un (1) marché similaire en qualité du responsable santé, sécurité et environnement sur un chantier de BTP. | <p>* Monsieur CISSE Bella, Master Spécialisé en Génie Sanitaire et Environnement (BAC+5), obtenu à 2iE au Burkina-Faso en 2011;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 05 ans d'expérience globale ; • Plus d'un (01) projet similaire en qualité du responsable santé, sécurité et environnement sur un chantier de BTP. <p>(i) Travaux de construction d'une salle de cinéma et de spectacle à Lomé (Quartier Gbadago) de mars à septembre 2017</p> | <p><i>Conforme pour l'essentiel</i></p> |

Handwritten signatures and initials in blue ink at the bottom of the page.

| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|--|--|---|
| | | <p>suivant procès-verbal de réception définitive du 25 octobre 2018 conjointement signé par « Talents et Spectacles Togo (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP d'un montant de 552 882 475 FCFA (Photos d'illustration jointes);</p> <p>(ii) Travaux de construction au titre de l'extension du siège de la Fédération Togolaise du Football (FTF) d'août 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception en date du 17 janvier 2022 et Attestation de bonne fin d'exécution en date du 1^{er} février 2022 délivrée par la FTF à NAD BTP pour un montant de 300 004 650 FCFA (Photos d'illustration jointes) et ;</p> <p>(iii) Travaux de construction du bâtiment logeant les salles de repos des opérateurs de Lomé Conteneur Terminal d'octobre 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception définitive en date du décembre 2022 conjointement signé par « LCT (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP et INOVAD BULTING.</p> | |

8
7
9
4³

| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|--|--|--|
| 9 | <p>Chefs chantier : Chefs chantier dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 Techniciens supérieurs en génie civil, BAC+2 ou équivalent. ○ Un technicien supérieur en génie électrique, BAC+2 ou équivalent ; ○ Un technicien supérieur en climatisation et ou plomberie : BAC +2 en génie mécanique, énergétique ou équivalent • Un technicien supérieur en informatique, BAC+2 ou équivalent • Cinq (05) ans d'expérience générale • Un (1) marché similaire dans le domaine visé. | <p><u>Deux (02) Techniciens supérieurs en génie civil, BAC+2 ou équivalent :</u></p> <p>1. Chef chantier 1 :</p> <p>* Monsieur BOUSSARI Abdel Martinou, Ingénieur de conception en Génie civil (BAC+2), option BTP, diplôme obtenu en 2008 à l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi au Bénin ;</p> <p>* Plus de 05ans d'expérience globale</p> <p>2. Chef chantier 2 :</p> <p>* Monsieur HASSIKPESSI Esso-Essolim, Diplôme de Licence (BAC+3) Professionnelle, option Génie civil, obtenu à l'Ecole Libre Africaine de Technologie et Sciences Appliquées (ELATSA) au Togo en 2013 ;</p> <p>* Plus de 05ans d'expérience globale.</p> <p><u>Un (01) technicien supérieur en génie électrique :</u></p> <p>*Monsieur DEMBLE Ibrahim, Master spécialisé en Génie énergétique, électricité et énergies renouvelables (BAC+5), obtenu à l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) au Burkina-Faso en 2010;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 05 ans d'expérience globale ; | <p>Conforme pour l'essentiel</p> |





| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|--|--|---|
| | | <p><u>Un (01) technicien supérieur en climatisation et ou plomberie : BAC +2 en génie mécanique, énergétique:</u> *Monsieur AKAKPO-DOLLE Kokou Mawulé, Technicien supérieur en Electro-Mécanique (BAC+2) au Togo en 2013;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 05 ans d'expérience globale ; <p><u>Un (01) technicien supérieur (BAC +2) en informatique :</u> *Monsieur OURO-YONDOU Maliki , Technicien Supérieur en Maintenance Informatique, diplôme obtenu au Togo en 2013;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 05 ans d'expérience globale ; <p>Tous ces Techniciens ci-dessus énumérés, chacun en ce qui le concerne, capitalisent plus d'un (01) projet similaire en qualité de chef chantier dans leur domaine respectif notamment:</p> <p>(i) Travaux de construction d'une salle de cinéma et de spectacle à Lomé (Quartier Gbadago) de mars à septembre 2017 suivant procès-verbal de réception définitive du 25 octobre 2018 conjointement signé par « Talents et Spectacles Togo (Maître d'ouvrage) » et</p> | |

3



 m

| N° | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (exigences du DAON) : Demandé | Personnel Expérience globale en travaux (nombre d'années) Expériences dans les travaux similaires (Proposé par le soumissionnaire) | Constat de la commission ad hoc d'évaluation |
|----|--|---|---|
| | | <p>NAD BTP d'un montant de 552 882 475 FCFA (Photos d'illustration jointes);</p> <p>(ii) Travaux de construction au titre de l'extension du siège de la Fédération Togolaise du Football (FTF) d'août 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception en date du 17 janvier 2022 et Attestation de bonne fin d'exécution en date du 1^{er} février 2022 délivrée par la FTF à NAD BTP pour un montant de 300 004 650 FCFA (Photos d'illustration jointes) et ;</p> <p>(iii) Travaux de construction du bâtiment logeant les salles de repos des opérateurs de Lomé Conteneur Terminal d'octobre 2019 à août 2020 suivant procès-verbal de réception définitive en date du décembre 202 conjointement signé par « LCT (Maître d'ouvrage) » et NAD BTP et INOVAD BULTING.</p> | |






Annexe 1c : Vérification du matériel

Soumissionnaire : Groupement AG SERVICES-NAD BTP




| N° | Type et caractéristiques du matériel | Demandé | | Proposé par le soumissionnaire | | Preuves | Observations | Conclusion de la commission adhoc |
|----|---|-----------------------|-----------------------------|--------------------------------|--------------|--|--------------------------|-----------------------------------|
| | | Nombre minimum requis | Statut | Nombre minimum requis | Statut | | | |
| 1 | Pelle hydraulique | 01 | En propriété | 02 | En propriété | Carte grise TG1411BK du 18 octobre 2022 et déclaration douanière IM4 N°C13096 du 03 mai 2017 | Marques KOMATSU et ATLAS | Conforme pour l'essentiel |
| 2 | Chargeur de type C950 | 01 | En propriété ou en location | 01 | En propriété | Facture d'achat N°FA1602114 du 23 décembre 2016 émise par Togo Equipement | | Conforme pour l'essentiel |
| 3 | Camion benne de 10 m3 au moins | 02 | En propriété | 02 | En propriété | Cartes grises N° : * TG5749AZ du 17 décembre 2018 et * TG1348AX du 07 mars 2018 | *SCANIA • MAN | Conforme pour l'essentiel |
| 4 | Camions citerne à eau de 10 m3 au moins | 01 | En propriété ou en | 01 | En propriété | Attestation de vente en date du 23 février 2011 et | | Conforme pour l'essentiel |

13
14
15
16

| N° | Type et caractéristiques du matériel | Demandé | Proposé par le soumissionnaire | | attestation d'immatriculation tenant lieu de carte grise provisoire N°126087/10 du 10 février 2011 | BENZ | Conclusion de la |
|----|--------------------------------------|---------|--------------------------------|----|---|------|----------------------------------|
| 5 | Rouleau compacteur à guidage manuel | 01 | En propriété | 03 | * Facture d'achat N°/Réf: TGO-NAD-PGE-14-025 émise par BIA au Togo ; * Facture d'achat N°/Réf: 089/2021 du 28 juillet 2021 émise par l'Ets Point Matériel à AG SERVICES | | <i>Conforme pour l'essentiel</i> |
| 6 | Compacteurs à main ou dame sauteuse | 02 | En propriété | 05 | * Reçu d'achat N°0101/2013 du 12 décembre 2012 émis par la société GARAGE GROTT-AUTO à NAD BTP * Reçu d'achat du 07 octobre 2011 émis par la société ATERMI à NAD BTP et * Attestation de | | <i>Conforme pour l'essentiel</i> |

| N° | Type et caractéristiques du matériel | Demandé | Proposé par le soumissionnaire | vente du 30 décembre 2019 de la société SAFRIMEX à NAD BTP | Conclusion de la |
|----|---|-----------------------------------|--------------------------------|--|----------------------------------|
| 7 | Matériel topographique (station total ou théodolite + niveau ingénieur) | 01 En propriété ou en location | 03 En propriété | * Facture d'achat N° 30621 du 21 juillet 2016 émise par la société LE WATT à NAD BTP * Facture d'achat N°30621 du 21 juillet 2016 émise par la société LE WATT à NAD BTP ; * Attestation de vente du 13 septembre 2020 de la société SAFRICOM à NAD BTP ; et * Attestation de vente du 13 mai 2019 de la société SAFRICOM à NAD BTP | <i>Conforme pour l'essentiel</i> |
| 8 | Groupe électrogène | 01 En propriété | 02 En propriété | * Facture d'achat N°000494 du 08 | <i>Conforme pour</i> |

| N° | Type et caractéristiques du matériel | Demandé | Proposé par le soumissionnaire | Proposé par le soumissionnaire | Conclusion de la l'essentiel |
|----|--------------------------------------|---------|--------------------------------|--------------------------------|---|
| 9 | Motopompe | 01 | En propriété | 03 En propriété | août 2013 émise par l'Ets LUTIAN à NAD BTP * Attestation de vente du 10 janvier 2019 de la société SAFRICOM à NAD BTP; * Reçu d'achat N°005/2019/CGA du 18 mai 2019 de la société GARAGEGROT-AUTO à NAD BTP |
| 10 | Camion plateau | 01 | En propriété ou en location | 01 En propriété | Cartes grise N°TG1908AP du 27 du février 2014 FRUEHAUF |
| 11 | Camion nacelle | 01 | En propriété | 01 En propriété | Attestation de vente du 10 janvier 2019 de la société SAFRICOM à NAD BTP |
| 12 | Bétonnières de 500 litres au moins | 04 | Au moins 02 en propriété | 05 En propriété | * Facture d'achat N°16V008195 du 07 novembre 2016 émise la société Nouvelle SOTOTOLES à NAD BTP et; |

| N° | Type et caractéristiques du matériel | Demandé | Proposé par le soumissionnaire | Facture de vente de la société ATERMI à NAD BTP | Conclusion de la |
|----|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--|---------------------------|
| 13 | Surfaceuse à béton | 01 En propriété ou en location | 03 en location | * Facture d'achat N°AF1125140 du 16 mai 2019 émise la société CCT Bâtiment à AG SERVICES et ; * Reçu d'achat N°005/2019/CGA du 18 mai 2019 de la société GARAGEGROT-AUTO à NADBTP | Conforme pour l'essentiel |
| 14 | Vibreurs de béton hydraulique | 04 En propriété | 05 En propriété | * Facture d'achat N°QF1623401 du 02 novembre 2016 émise par la société CCT Bâtiment à NAD BTP ; * Facture d'achat N°QF1624979 du 26 novembre 2016 émise par la société CCT Bâtiment à NAD | Conforme pour l'essentiel |

| N° | Type et caractéristiques du matériel | Demandé | Proposé par le soumissionnaire | | Conclusion de la |
|----|---|--------------|--------------------------------|---|---------------------------|
| | | | | BTP et ; * Facture d'achat N°0411212011 du 26 juillet 2011 émise par la société MACO SARL à NAD BTP * Attestation de vente du 30 décembre 2019 de la société SAFRIMEX à NAD BTP | |
| 15 | Coffrage métallique pour 800 m ² (étais et coffrage) | En propriété | 02 | En propriété | Conforme pour l'essentiel |
| 16 | Véhicule de liaison | En propriété | 02 | En propriété | Conforme pour l'essentiel |

| N° | Type et caractéristiques du matériel | Demandé | Proposé par le soumissionnaire | 18 janvier 2019 | Conclusion de la |
|----|--------------------------------------|--------------------|--|--|----------------------------------|
| 17 | Vacuomètres | 02 En propriété | 03 En propriété | * Facture d'achat N°000430 du 15 novembre 2018 émise par l'Ets Afrique au réveil à AG SERVICES | <i>Conforme pour l'essentiel</i> |
| | Autres matériels | - | Proposés par le groupement AG SERVICES-NAD BTP | Preuves jointes | <i>Conforme pour l'essentiel</i> |


 BS








Université
de Lomé

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'OUVERTURE

A. - IDENTIFICATION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Université de Lomé
01 BP 1515 Lomé 01
Lomé-Togo
Téléphone : (+228) 22 20 08 27
Fax : (+228) 22 21 85 95

Objet du marché : Travaux de construction du bâtiment pri-
techniques du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise
phase 1.

Référence de la procédure : Avis d'Appel d'O
n° 01T/2023/UL/PRMP-CERME/IDA.

Date de publication : Lundi 27 mars 2023.

B.- COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'OUVERTURE ET DE L'ÉVALUATION

La composition de la commission ad hoc chargée de l'ouverture
a été fixée par note de service : n° 009/UL/CP/PRMP/2023 du 2

Date de la réunion : Mercredi 26 avril 2023 à 10 heures 30 min

**Membres de la commission ad hoc chargée de l'ouverture
des offres** :

| Nom et prénoms | Qualité | Signature |
|------------------------------|-----------|-----------|
| M. DOTOU-SEGLA Ayawo Apéléte | Président | |

**C. – REPRESENTANTS DU SERVICE TECHNIQUE BI
L'AUTORITE CONTRACTANTE**

| Nom et prénoms | Qualité | Si |
|------------------------|-------------|----|
| BATAKO Boudane | SGF - CERME | 19 |
| DJONGOU LARE K. Kofani | SPM - CERME | 1 |
| | | |
| | | |
| | | |

**D. – SOUMISSIONNAIRES OU LEURS REPRESENTA
(sur présentation d'un titre justificatif)**

| Nom et prénoms | Qualité | Entre représ |
|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| MALAM-MOUMOUNI Pranchoura | Comptable | EG |
| STEPHANO N. Mawuena | Technicien Gente civil | KAMI |
| BOKOR Grace | Assistante du DG | Groupe AGS |
| ABDEL K. Adiatou | Secrétaire | Groupe ECAT sub |
| FEWOU Anne | comptable | INTEK BUCT |
| DJAKO DJORR K. H. | Technicien | PACII |
| KAMAGA Eric | Conducteur des travaux | IBM- |

MS
F
m

| Nom et prénoms | Qualité | Entreprise représentée |
|----------------|---------|------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Observateur indépendant / Personnes ressources :

| Nom et prénoms | Qualité | Signature |
|----------------|---------|-----------|
|----------------|---------|-----------|



IN AD'HOC CHARGÉE DE L'OUVERTURE ET DE L'EVALUATION

| Décision d'examen | | | | | | | | Commentaires |
|---|--|--|--|---|--|---|-------------------|--------------|
| Contenu des plis ouverts (P=Document Présent ; M=Document Manquant) | | | | | | | | |
| être de mission et signée à personne abilité | Engagement à respecter et mettre en œuvre les mesures de sauvegardes environnementales et sociales | Bordereau des prix et détail quantitatif et estimatif | Garantie bancaire de soumission de 6 000 000 F CFA | Délai d'exécution (10 mois au maximum) | Délai de validité de l'offre (120 j) | Engagement à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique | | |
| | P | P | P NSIA Banque | 10 mois | 120 jours | P | Cfè USB (P) | |
| | P | P | P CORIS BANK | 10 mois | 120 jours | P | Cfè USB (P) | |
| | P | P | P UTB | 10 mois | 120 jours | P | Cfè USB (P) | |
| | | | P | 10 | 120 | | | 100 |

B
A
10/11/23
A

| Décision d'examen | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|--------------------------------------|---|-------------------|--|--|
| Contenu des plis ouverts (P=Document Présent ; M=Document Manquant) | | | | | | | | | |
| être de mission et signée à personne habilitée | Engagement à respecter et mettre en œuvre les mesures de sauvegardes environnementales et sociales | Bordereau des prix et détail quantitatif et estimatif | Garantie bancaire de soumission de 6 000 000 F CFA | Délai d'exécution (10 mois au maximum) | Délai de validité de l'offre (120 j) | Engagement à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique | Commentaires | | |
| P | P | P | P La Poste | 10 1005 | 120 jours | P | Cfè USB (P) | | |
| P | P | P | P USB | 10 1100 | 120 jours | P | Cfè USB (P) | | |
| P | P | P | P ORABANK | 10 1105 | 100 jours | P | Cfè USB (P) | | |
| P | P | P | P | 10 | 120 | D | Cfè | | |

B
 A
 E
 A

| Décision d'examen | | | | | | | Commentaires |
|---|--|--|--|---|--|---|-------------------|
| Contenu des plis ouverts (P=Document Présent ; M=Document Manquant) | | | | | | | |
| Lettre de soumission signée et habilitée | Engagement à respecter les mesures de sauvegardes environnementales et sociales | Bordereau des prix et détail quantitatif et estimatif | Garantie bancaire de soumission de 6 000 000 F CFA | Délai d'exécution (10 mois au maximum) | Délai de validité de l'offre (120 j) | Engagement à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique | |
| P | P | P | P CFA BANK | 10 MOIS | 120 JOURS | P | CYC USB (P) |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

RES

| Montant HT (F CFA) | Montant TTC (F CFA) | Rabais / Remise | Observations |
|-----------------------|------------------------|-----------------------------|--------------|
| - | 902.727.119 | 3% sur le montant TTC | |
| - | 826.171.778 | Néant | |
| - | 1.120.601.004 | Néant | |
| | | 2,2% sur | |

✓
 23
 29
 43

| Montant HT (F CFA) | Montant TTC (F CFA) | Rabais / Remise | Observations |
|-----------------------|------------------------|---|--------------|
| - | 615.149.660 | Rabais de 9% sur le montant HT | |
| - | 671.407.592 | Rabais 10% sur le montant HT | |
| | 614.233.125 | Rabais 9% sur le montant HT Hors de taxe | |
| | 498.331.064 | Néant | |

5 K to 7m

| Montant HT (F CFA) | Montant TTC (F CFA) | Rabais / Remise | Observations |
|-----------------------|------------------------|-----------------------------------|--------------|
| - | 621.179.425 | Rabais de 5% sur montant HT | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

B
A
P
9
3
7

G. - INCIDENTS EVENTUELS SURVENUS AU COURS

- Aucun incident éventuel n'a eu lieu lors de la séance d'ouverture

m) \star \neq ϕ \neq \neq

H. - REMARQUES

Douze (12) entreprises ont acheté
d'appel d'offres.

Onze plus ont été reçus dan
les onze entreprises ayant
offres ont été représentées à
d'ouverture publique.

Aucune remarque n'a été
de la séance d'ouverture.

13 ✖ 9 7

I. - ANNEXES

- Liste de présence des soumissionnaires et/ou leur mandatés ;

J. - SIGNATURES DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'OUVERTURE ET DE L'EVALUATION REPRESENTANTS PRESENTS DE L'AUTORITE C

SOSSOY Ahnawi Cican

SEREPO Ryea. Prody Mawankio

M1

KPIATHOU Pamane

KOUFO Taovi Agbeko

Do

SEBOU Igama

Handwritten initials in blue ink: M, J, F, S, F

LISTE DE PRESENCE

N°01 sise au lycée de Tokoin.

une (publique des offres relatives aux travaux de construction
par et des plateformes techniques du CERN (Phase 1))

| TITRE | STRUCTURE REPRESENTÉE | TELEPHONE ET EMAIL | SIGNATURE |
|-------|--------------------------|--------------------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

2
3
4
5
6

| TITRE | STRUCTURE REPRESENTÉE | TELEPHONE ET EMAIL | SIGNATURE |
|----------------|------------------------------------|--------------------|-----------------|
| Membre CGMAP | UL | 91 75 32 45 | ASAS |
| Jamboué | EDC/UL | 90 78 96 77 | ASAS |
| IGF | CERME | 90 06 90 94 | ASAS |
| Inf-gc | UL | 98 50 06 46 | ASAS |
| Ir-ing, Membre | UL | 91 93 85 73 | ASAS |
| SPH-CERME | CERME | 90 54 62 58 | ASAS |
| Représentant | SINGEXT CONSULTANCE | 91 27 47 60 | ASAS |
| Représentant | KALANKPA ARCHITECTURE BT P | 90-24-05-71 | ASAS |
| Représentant | GIC Contractors - BEST Building | 91 93 91 08 | ASAS |

3

4

5

6

7

9

| TITRE | STRUCTURE REPRESENTEE | TELEPHONE ET EMAIL | SIGNATURE |
|------------|-------------------------|---|-------------|
| emplette | INTER CONSTRUCT | 70 30 80 00 | [Signature] |
| ecrivaine | ELCO BTP / ECAT SARL | citte.kh@monoclic.com j.mout@com 99 01 12 01 | [Signature] |
| SSSobante | Groupement AGIS/NAD BTP | 093.10.01.01 | [Signature] |
| chirurgien | KAMLI NT | 01 15 14 28 com kambou@luc@gnat.com 01 84 88 00 | [Signature] |
| emplette | ECI SARL | 92 86 08 00 mandouram@gmail.com | [Signature] |
| CG | GCAFIRQUE | 90031995 gcafirque2010@gmail.com | [Signature] |
| Ing. GC | FAE/UC | nimery_igoma@hotmail.com gcafirque@gmail.com | [Signature] |
| | | | |

5
 K
 7
 8
 7

ANNEXE 3 : NOTE DE SERVICE N°009/UL/CP/PRMP/2023 EN
DATE DU 20 AVRIL 2023 METTANT EN PLACE LA COMMISSION
ADHOC D'OUVERTURE ET D'EVALUATION DES OFFRES



Université
de Lomé

CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

NOTE DE SERVICE N° 009 /UL/CP/PRI

*Portant mise en place d'une commission ad' hoc chargée de l'ouverture
relatives aux travaux de construction du bâtiment principal et des platef
d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CEI*

Il est mise en place, une commission ad' hoc chargée de l'ouvert
offres relatives aux travaux de construction du bâtiment prin
techniques du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise d
phase 1.

La commission est composée comme suit :

- M. DOTOU-SEGLA Ayawo Apélété, Président ;
- M. DJONGOU LARE Kanto Koiassi, Rapporteur ;
- M. KOUTO Yaovi A., Membre ;
- M. SEIBOU Igoma, Membre ;
- M. SETEKPO Ayéwu Kodjo Mawuko, Membre ;
- M. KPIAGOU Pamane, Membre et
- Mme MAMOUDOU Faouziat, Membre.

Au cours de ses travaux, la commission ad hoc bénéficiera (en cas
appuis des personnes ressources ci-après :

AS J I 7

Les activités se dérouleront sous la responsabilité du président de

Le rapport d'évaluation des offres devra être transmis à la
marchés publics de l'Université de Lomé au plus tard le mercredi

Lomé, le 20 AVR 20

La Personne responsable

Mme Cicavi Akuavi SO.

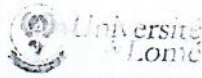
Ampliations :

- CFRME
- Intéressés

MS
H
Z

Preuve de la parution dans Togo-presse

Handwritten notes in blue ink, including a checkmark and the letters 'm z f'.

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Justice - PaixCENTRE D'EXCELLENCE
REGIONAL POUR LA MAITRISE
DE L'ELECTRICITE (CERME)

Autorité Contractante : Université de Lomé (UL)

Projet : Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME)

Pays (Emprunteur) : Togo

Source de financement : Crédit IDA 6512-TG (Banque Mondiale)
Don IDA 536/IDA (Banque Mondiale)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL AAON N° 01T/2023/UL/PRMP-CERME/IDA du 24 mars 2023

Travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME (Phase 1)

- Le Gouvernement de la République Togolaise a sollicité et obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) du crédit N° 6512-TG aux fins de la mise en œuvre du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) et désire utiliser une partie de ce fonds pour financer la réalisation des « Travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME, phase 1 ». Les travaux de cette première phase (phase 1) consistent en l'exécution des travaux de toutes les fondations du bâtiment, du RDC (Les 02 blocs centraux + aile droite) et du R+1 (Les 02 blocs centraux + aile droite).
 - L'Université de Lomé (UL), à travers le Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME), sollicite des documents de soumissions (cachetés) sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux (en lot unique) de la première phase sus-décrite.
Les variantes ne sont pas autorisées conformément à la clause IS 13.1 du DPAO.
Le délai d'exécution des travaux est de dix (10) mois au maximum et court quinze (15) jours à compter de la réception par l'Entrepreneur de l'Ordre de Service de démarrer les travaux émis par l'Autorité Contractante.
 - La passation du marché sera conduite par un appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur au Togo et suivant les Règles de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d'investissement de la Banque Mondiale.
 - Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et ou prendre connaissance du Dossier d'Appel à Concurrence (DAC) à l'adresse mentionnée ci-après, entre 08 h 00 et 12 h 00 et 15 h 00 GMT et 17 h 00 GMT tous les jours ouvrables. Service de la commande publique de l'Université de Lomé, sis dans l'enceinte du Lycée de Tokoin 1, porte 014, Tél : (+228) 91 63 07 36 / 91 75 32 45 / 90 54 62 58, au plus tard, E-mail : prmp_ul@univ-ul.tg et copie au cerme_ul@univ-lome.tg / www.cerme-togo.org.
 - Les exigences en matière de qualifications sont, en dehors des conditions légales de l'entreprise/société, les critères minima de qualification suivants :
 - avoir une moyenne des chiffres d'affaires des années 2019, 2020 et 2021 supérieure ou égale à au moins 0,5 fois le montant de l'offre financière ;
 - avoir réalisé avec succès au cours des dix (10) dernières années, en tant qu'entreprise principale ou sous-traitant au moins trois (03) projets de nature, de taille et de complexité similaires aux travaux du présent appel d'offres ;
 - justifier de la disponibilité en temps voulu du matériel minimum nécessaire pour l'exécution des travaux ou fournir les preuves de mise à disposition de ce matériel ;
 - disposer d'un personnel clé ayant de l'expérience dans la réalisation des travaux de nature et de complexité comparables au présent projet ;
 - justifier de facilités de crédit bancaire ou d'avoir liquide correspondant à au moins zéro virgule cinq (0,5) fois le montant de son offre proposée au titre du présent marché.
- N.B.1 :** (i) Les sociétés nouvellement créées qui sont dans l'impossibilité de fournir les états financiers des trois (03) dernières années (2019, 2020 et 2021) exigés sont autorisées à prouver leur capacité économique et financière par tout autre document substitutif distinct de l'attestation de capacité financière.
(ii) Pour les entreprises ayant un ou plusieurs marchés avec l'administration, apporter la preuve que le niveau d'exécution de ces marchés, par leurs soins atteint 70 %. Il est donc demandé aux soumissionnaires de joindre obligatoirement leur plan de charges (liste des marchés, le délai d'exécution, le délai déjà écoulé et leurs niveaux d'exécution).
- Les soumissionnaires ont l'obligation de fournir une lettre d'engagement à respecter et mettre en œuvre les mesures de sauvegardes environnementales et sociales conformément au rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) simplifiée dudit sous-projet que l'Autorité Contractante mettra à leur disposition y compris toutes suggestions. L'absence de cette pièce est éliminatoire.
 - Les soumissionnaires sont également informés de l'obligation d'élaboration de leurs offres financières dans le respect des prix contenus dans la dernière version du répertoire des prix de référence (mercuriale des prix), disponible sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances à l'adresse <https://finances.gouv.tg>
- Dans le cas contraire, leurs offres financières seront redressées.
- Le Dossier d'Appel à Concurrence (DAC) complet en français peut être obtenu par les candidats intéressés à l'adresse ci-dessous contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant de cent mille (100 000) Francs CFA contre un reçu.
Le DAC sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais par poste, voie aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement (messagerie).
Service de la commande publique de l'Université de Lomé, sis dans l'enceinte du Lycée de Tokoin 1, porte 014, (+228) 91 63 07 36 / 91 75 32 45/90 54 62 58, tous les jours ouvrables aux heures indiquées au point 4 du présent avis.
 - Les documents de soumissions rédigés en Français, constitués d'un (01) Original et de deux (02) copies, en version physique (dure/papier), sous pli fermé, portant la mention « "DAON N° 01T/2023/UL/PRMP-CERME/IDA pour les Travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME", phase 1, à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture publique des offres », devront être déposés à l'adresse sus indiquée.
Toutefois, une version électronique du détail quantitatif et estimatif ainsi que du bordereau des prix unitaires (sur clé USB) est nécessaire. L'ensemble de ces documents (l'original + deux (02) copies+ la clé USB contenant les éléments ci-avant énumérés) devront être soumis à l'adresse évoquée ci-haut, au plus tard : le mercredi 26 avril 2023 à 10 heures précises GMT.
N.B. 2 : Les soumissions par voie électronique ne seront pas autorisées. Le canal de soumission recommandé est le dépôt physique « main à main ».
Les offres remises en retard ne seront pas acceptées et seront retournées à leurs auteurs sans être ouvertes aux frais de ces derniers.
 - Les offres seront ouvertes physiquement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessous mentionnée : Salle de réunion n° 2 de l'Université de Lomé, sis dans l'enceinte du Lycée de Tokoin 1, porte 013, Tél : (+228) 91 63 07 36 / 91 75 32 45 / 90 54 62 58, la même date : le mercredi 26 avril 2023 à 10 heures 30 minutes GMT.
 - Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de six millions (6 000 000) de francs CFA délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance agréée légalement installée au Togo ou une banque ou compagnie d'assurance étrangère (agrée) ayant une banque ou une compagnie d'assurance (agrée) correspondante au Togo.
N.B. 3 : Les garanties délivrées par les institutions de micro finance ne seront pas acceptées et seront considérées non recevables ; ce qui entraînera la non recevabilité de l'offre.
 - Une réunion préparatoire des offres se tiendra au lieu, à l'adresse, à la date et à l'heure suivants : Salle de conseil de l'Ecole Polytechnique de Lomé (à l'étage du bâtiment principal), sise dans l'enceinte de l'Université de Lomé (Campus Sud), Tél. : (+228) 91 63 07 36 / 91 75 32 45 / 90 54 62 58, le jeudi 06 avril 2023 à 09 heures 00 minute GMT.
 - La visite du site avant la préparation et la soumission d'offres est vivement recommandée à tous les soumissionnaires. Pour ce faire, il sera procédé, à l'issue de la réunion susmentionnée, à une séance de visite, objet du présent dossier de concurrence, sis dans l'enceinte de l'Université de Lomé-Campus Nord, à laquelle la présence de tous les soumissionnaires est vivement souhaitée en vue de contribuer à la soumission des offres de qualité.
Toutefois, les soumissionnaires ont le libre choix d'effectuer individuellement et à leur gré cette visite avant la date limite de dépôts des plis à condition qu'elle survienne au cours des jours ouvrables (contact : 90 54 62 58 / 90 06 90 94)
 - Tous les renseignements complémentaires concernant le présent Avis d'appel d'offres figurent dans le dossier d'appel à concurrence.
 - Le délai de validité des offres est de cent vingt (120) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.
- La Personne Responsable des Marchés Publics
Mme Cicavi Akaavi SOSSOU

DIRECTION NATIONALE DU
CONTRÔLE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

N° 1792 /MEF/DNCCP/DSCP&DAJ

Lomé, le 31 MAI 2023



Le Directeur National

A

*Madame le Responsable des Marchés
Publics de l'Université de Lomé*

LOME

V/Réf : Lettre n°268/UL/CP/PRMP/05-2023 du 22 mai 2023

Objet : Rapport d'évaluation des offres relatives aux travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du Centre d'excellence régional pour la maîtrise de l'électricité (CERME), phase 1.

Madame le Responsable,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre ci-dessus référencée par laquelle vous avez transmis à la Direction nationale du contrôle de la commande publique (DNCCP), pour avis, le rapport d'évaluation cité en objet, accompagné des originaux des offres techniques et financières des soumissionnaires, ainsi que d'une copie du dossier d'appel d'offres mis à leur disposition.

En réponse, la DNCCP voudrait préalablement relever que le délai de **vingt-six (26) jours calendaires** qui s'est écoulé entre la date d'ouverture des plis le **26 avril 2023** et la réception du rapport d'évaluation à la DNCCP, pour avis, le **22 mai 2023**, n'est pas de nature à garantir la célérité et l'efficacité recherchées dans la commande publique.

Vous voudriez bien inviter les services techniques à veiller à l'avenir, au respect des délais réglementaires, surtout le délai d'évaluation des soumissions fixé à quatorze (14) jours calendaires au maximum à l'article 87 du décret n°2022-080/PR du 06 juillet 2022 portant code des marchés publics (CMP), et surtout veiller au traitement diligent du présent dossier aux étapes subséquentes du processus.

S'agissant de l'examen au fond des documents transmis, la DNCCP note la régularité de la disqualification du **groupement ELCO BTP/ECAT SARL**, 1^{er} moins

disant à l'ouverture des plis, pour avoir fourni une méthodologie et un planning d'exécution non exhaustifs. De plus, le chiffre d'affaires annuel moyen des trois (03) dernières années d'aucun des deux (02) membres dudit groupement ne satisfait à la condition de 70% au moins exigée dans le DAO.

Il en est de même de la régularité de la disqualification du soumissionnaire **INTERCONSTRUCT**, classé 2^{ème} à l'ouverture des offres, pour avoir proposé des prix anormalement bas à certains postes et fourni des sous-détails de prix qui montrent des contradictions entre certains prix. De plus, ledit soumissionnaire ne satisfait pas au critère d'expérience similaire.

Toutefois, la DNCCP voudrait faire remarquer que les sources des corrections apportées à l'offre du groupement ELCO BTP/ECAT SARL devront être mentionnées dans le rapport d'évaluation, afin de faciliter l'appréciation desdites corrections.

Par ailleurs, il ressort de l'analyse de l'offre du **groupement AG SERVICES/NAD BTP**, proposé attributaire provisoire qu'elle ne comporte pas le quitus social du membre AG SERVICES et l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation des marchés publics du membre NAD BTP qui était expirée à la date d'ouverture des offres. Ledit groupement devra être invité à fournir ces pièces en cours de validité, conformément à l'article 87 du CMP précité.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations dans la version du rapport d'évaluation qui sera archivée aux fins d'audit des marchés publics, la DNCCP donne son avis de non objection pour l'attribution provisoire du marché relatif aux travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du Centre d'excellence régional pour la maîtrise de l'électricité (CERME), phase 1, au groupement AG SERVICES/NAD BTP, pour un montant hors taxes de quatre cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante-huit (473 397 058) francs CFA, soit un montant toutes taxes comprises de cinq cent cinquante-huit millions six cent huit mille cinq cent vingt-huit (558 608 528) francs CFA.

Le résultat de l'évaluation devra être notifié, sous la forme habituelle, à tous les soumissionnaires dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la date de réception du présent avis de non objection et le délai réglementaire de recours devra être observé, avant la signature du marché.

Une copie dudit résultat devra également parvenir à l'adresse **mp.dncmp2011@gmail.com**, pour publication sur le portail web de la DNCCP et dans le journal des marchés publics.



Le projet de marché mis en forme, accompagné des pièces habituelles, ainsi que des originaux du quitus social de l'entreprise AG SERVICES et de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation des marchés publics du membre NAD BTP, devra être soumis à l'avis juridique et technique de la DNCCP, avant sa signature.

Vous trouverez, ci-joint en retour, les originaux des offres techniques et financières des soumissionnaires.

Veillez agréer, *Madame le Responsable*, l'assurance de ma considération distinguée.



Rassidi SOUMAÏLA

PJ : Originaux des offres techniques et financières (26).



Université
de Lomé

Lomé, le 05 JUN 2023

CABINET DU PRESIDENT

=====

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

=====

N° 300 /UL/CP/PRMP/06-2023

*La Personne Responsable
des Marchés Publics*

à

Monsieur le Mandataire du groupement
AG SERVICES / NAD BTP
Tél : (+228) 90 15 14 28/90 09 11 66

Lomé

Objet : DAON N° 01T/2023/UL-CERME/IDA du 27 mars 2023
relatif aux travaux de construction du bâtiment principal et des
plateformes techniques du CERME (Phase 1)

(Notification d'attribution provisoire du marché)

Monsieur le Mandataire,

Suite à l'évaluation des offres soumises dans le cadre du dossier d'appel d'offres national référencé en objet, relatif aux « Travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME (phase 1) » et après l'avis du corps de contrôle national sur le rapport y afférent,

j'ai l'honneur de vous notifier que votre groupement est déclaré attributaire provisoire du marché pour un montant total de quatre cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante-huit (473 397 058) francs CFA HT/HTVA, soit cinq cent cinquante-huit millions six cent huit mille cinq cent vingt-huit (558 608 528) francs FCA TTC.

Ainsi, je vous invite à prendre connaissance des résultats provisoires de l'évaluation des offres en annexe.

Veillez agréer, Monsieur le Mandataire, mes salutations distinguées.


Mme Cicavi Akuavi SOSSOU



PJ : Résultats provisoires de l'évaluation des offres



Université
de Lomé

Lomé, le 03 AOUT 2023

CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

N° 584 /UL/CP/PRMP/08-2023

03108123

KAMA Vanessa

91-82-19-02

*La Personne Responsable
des Marchés Publics*

à

Monsieur le Mandataire du groupement
AG SERVICES / NAD BTP
Tél : (+228) 90 15 14 28/90 09 11 66

Lomé

Objet : DAON N° 01T/2023/UL-CERME/IDA du 27 mars 2023
relatif aux travaux de construction du bâtiment principal et des
plateformes techniques du CERME (Phase 1)

(Notification d'attribution définitive du marché)

Monsieur le Mandataire,

Suite à l'évaluation des offres soumises dans le cadre du dossier d'appel d'offres national référencé en objet, relatif aux « Travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME (phase 1) » et après l'avis du corps de contrôle national sur le rapport y afférent,

j'ai l'honneur de vous notifier que votre groupement est déclaré attributaire définitif du marché pour un montant total de quatre cent soixante-treize millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante-huit (473 397 058) francs CFA HT/HTVA, soit cinq cent cinquante-huit millions six cent huit mille cinq cent vingt-huit (558 608 528) francs FCA TTC.

Je vous invite à prendre connaissance des résultats définitifs de l'évaluation des offres en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le Mandataire, mes salutations distinguées.


Mme Cicavi Akuavi SOSSOU


PJ : Résultats définitifs de l'évaluation des offres.